Nations Unies A/55/PV.31



Documents officiels

**31**e séance plénière Jeudi 28 septembre 2000, à 10 heures New York

Président: M. Holkeri ..... (Finlande)

La séance est ouverte à 10 heures.

### Point 10 de l'ordre du jour (suite)

# Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/55/1)

M. Botnaru (République de Moldova) (parle en anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé les débats de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter tout le succès possible.

Je voudrais remercier aussi le Secrétaire général pour un rapport annuel stimulant et complet sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Nous le félicitons d'avoir pris la décision de présenter le rapport, comme les deux années précédentes, en réunion plénière au début du débat général, nous permettant ainsi de mieux centrer le débat ministériel. C'est une disposition dont nous nous félicitons et qui devrait se poursuivre à l'avenir.

Le rapport à l'examen nous donne une perspective large et analytique sur ce que l'ONU fait et va faire. Il nous donne aussi une occasion de voir si l'ONU est équipée pour relever les défis présents et futurs en indiquant des démarches et des recommandations dans les domaines où elle peut faire une réelle différence.

Ma délégation approuve la façon dont le Secrétaire général dépeint les problèmes auxquels la com-

munauté internationale est actuellement confrontée. Comme beaucoup d'autres délégations, nous pensons que la mondialisation est l'un des défis majeurs que nous ayons à affronter. Cependant, les défis que la Charte des Nations Unies aborde en premier lieu, ceux de la paix et de la sécurité, ont toujours un rôle très central dans le monde d'aujourd'hui. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait mis l'accent dans son rapport sur les questions de paix et de sécurité. Ce rapport nous a rappelé que depuis septembre dernier, de nombreux conflits internes se sont poursuivis et que de nouvelles guerres ont éclaté. Nous avons vu que les efforts de la communauté internationale, y compris ceux de l'ONU, pour apporter la paix et la stabilité dans ces régions ont eu un succès mitigé et montrent parfois une tendance troublante à s'enliser.

En tant que pays affecté par un conflit interne de longue date, nous avons toujours été très sensibles aux questions où interviennent la prévention et la solution des conflits. Nous appuyons donc les propositions et les démarches du Secrétaire général, y compris celles qui figurent dans le rapport en question, tendant à prévenir les conflits, mettre un terme aux conflits armés et préserver et consolider une paix durable dans les zones de conflit. Nous le félicitons de son initiative d'avoir réuni le groupe Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies et accueillons avec satisfaction son engagement de mettre en oeuvre, avec les États Membres, les recommandations clefs du groupe. L'expérience de ces dernières années a clairement fait apparaître une amélioration de la capacité de l'ONU de répondre à un

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

00-66234 (F)

éventail toujours plus étendu et toujours plus complexe de demandes en matière de maintien de la paix. Par conséquent, le Département des opérations de maintient de la paix doit aussi être renforcé. Nous convenons donc avec le Secrétaire général que des ressources supplémentaires doivent être envisagées pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de réaliser son mandat en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Eu égard à la prévention des conflits, la République de Moldova se fait fermement l'avocat d'un renforcement des capacités des Nations Unies pour identifier les situations de conflit et y réagir. Nous sommes heureux de savoir qu'une équipe de prévention a été mise en place à cette fin, au sein du Département des affaires politiques. Nous espérons beaucoup que cette nouvelle unité prêtera l'attention convenable à toutes les zones de conflit potentielles et que la situation spécifique de la région du Transdnestr, en République de Moldova, sera elle aussi examinée dans la perspective de prévention des conflits.

Nous partageons l'avis que les stratégies de prévention doivent atteindre toutes les communautés qui connaissent des urgences. L'attention inégale accordée par le système international à certains conflits ou à certaines situations de conflit nous préoccupe toujours. Nous attirons l'attention sur l'appel lancé récemment par le Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à renforcer la prise de conscience politique de la communauté internationale concernant un certain nombre de conflits non résolus ou potentiels et les risques de sécurité qui en sont inséparables; ces conflits échappent souvent à l'attention du grand public, en dépit de leur grand impact déstabilisateur sur la région et au-delà. On sait que ce sont très souvent les États nouvellement indépendants traversant de profondes transformations économiques et politiques qui sont l'objet et les victimes de situations de conflit.

Le désir ardent des peuples des pays concernés est de mettre un terme à ces conflits ou situations de conflit et d'éliminer leurs causes profondes. Le rapport du Secrétaire général identifie un certain nombre de besoins et d'objectifs qui, en un sens, constituent la base indispensable d'une élimination progressive des causes profondes des conflits que j'ai mentionnés.

L'ONU a besoin de changer ses priorités et d'accroître son efficacité afin de jouer un rôle clef à

l'heure de donner forme à cette ère de la mondialisation. La mondialisation représente un grand tournant historique, qui offre des possibilités sans précédent de progrès considérables dans le développement humain. Mais, comme le Secrétaire général l'a souligné, il y a des risques. La mondialisation crée autant de perdants que de gagnants. Le défi, à notre avis, consiste à la gérer équitablement et durablement. L'ONU doit faire davantage s'agissant de diriger la mise en oeuvre de l'agenda du développement et de poursuivre les objectifs de développement fixés par les États Membres.

Nous nous félicitons donc de l'élargissement du dialogue entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, qui est axé sur le renforcement des arrangements financiers et l'élimination de la pauvreté. Nous appuyons les efforts du Secrétaire général pour engager l'ONU dans un véritable dialogue avec le secteur privé et les organisations civiles engagés dans le processus de développement.

Ma délégation convient que l'ONU et ses partenaires, y compris ceux qui agissent au niveau mondial, ont des capacités extraordinaires en matière de développement et qu'il est crucial d'y avoir recours de façon efficace, dans un esprit de synergie.

En fin de compte, nous estimons que tous ces nouveaux partenariats mondiaux renforceront la capacité de l'Organisation d'aider les pays en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour qu'ils puissent avoir part aux avantages de la mondialisation. Le rapport annuel dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui recouvre tous les domaines principaux où l'ONU a reçu un mandat pour conduire ses activités. Aujourd'hui nous avons privilégié dans notre déclaration quelques sujets, particulièrement pertinents à notre avis. Cependant, tous les sujets signalés par le Secrétaire général sont importants, et ma délégation a l'intention de consacrer la même attention à chacun d'entre eux durant cette session.

En conclusion, ma délégation voudrait réaffirmer son plein appui aux activités du Secrétaire général visant à réformer l'ONU, afin d'en faire une organisation plus efficace et plus pertinente au regard du nouveau millénaire.

**M.** Al-Humaimidi (Iraq) (parle en arabe): Le rapport détaillé du Secrétaire général, publié sous la cote A/55/1, traite des activités toujours croissantes de l'ONU dans un monde qui subit d'énormes changements, ce qui fait ressortir l'importance du rôle de cette

Organisation et la nécessité de la renforcer ainsi que de promouvoir sa crédibilité et son indépendance. Le Secrétaire général a abordé de nombreuses questions importantes, et il serait très difficile de faire des observations sur toutes ces questions. Par conséquent, nous allons exprimer notre point de vue sur les questions au fur et à mesure qu'elles se retrouveront à l'ordre du jour. Toutefois, il y a certaines questions que nous estimons devoir aborder dès maintenant. Je vais tout d'abord parler des sanctions.

Avant tout, nous nous félicitons de la conclusion du Secrétaire général, selon laquelle l'efficacité des sanctions a été de plus en plus souvent mise en doute au cours des dernières années, de même que de ses préoccupations devant les répercussions néfastes des sanctions sur les populations civiles et sur les pays voisins, dont les activités commerciales subissent les sanctions sans qu'ils reçoivent aucun dédommagement. Le Secrétaire général demande à la communauté internationale de réfléchir au système actuel de sanctions et à déterminer s'ils sont conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte, en particulier dans le cas des sanctions globales imposées à l'Iraq.

Ces sanctions entrent maintenant dans leur onzième année et représentent, sous tous les angles, une forme de punition collective imposée au peuple iraquien. Elles ont provoqué la mort d'environ 1,5 million de citoyens iraquiens, dont 500 000 enfants de moins de 5 ans, comme l'indique le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui a été publié le 12 août 1999. De plus, les sanctions ont détruit le tissu social de l'Iraq, et elles tuent approximativement 7 000 enfants tous les mois. Sur la base de cette information, nous ne doutons absolument pas que ces sanctions violent de façon flagrante la Charte des Nations Unies et le droit humanitaire international. Ce fait a du reste été confirmé par les organismes des Nations Unies, les organisations humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme.

Le document de travail adopté à Genève par la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à sa cinquante-deuxième session, qui s'est tenue du 31 juillet au 18 août 2000, a établi que les sanctions globales à l'Iraq constituent une violation des droits de l'homme et sont illégales en vertu du droit humanitaire international. En dépit des appels de plus en plus nombreux de la communauté internationale pour que l'on mette fin à ce génocide, les États-Unis – avec l'appui du Royaume-Uni – insistent

pour faire perdurer ces sanctions dans le cadre de leur plan visant à déstabiliser la région, à créer des tensions permanentes, à imposer leur hégémonie sur la région et à en piller les richesses. Les États-Unis d'Amérique ont déclaré sans équivoque leur intention d'utiliser leur droit de veto pour contrer toute tentative de lever les sanctions imposées contre l'Iraq. De plus, leur Secrétaire d'État a déclaré dans une émission de télévision que la mort d'un demi-million d'enfants iraquiens est un prix acceptable à payer pour les sanctions actuelles.

Étant donné que les États Membres de l'ONU ont conféré au Conseil de sécurité le mandat d'agir en leur nom, conformément aux buts et principes de l'Organisation et à l'Article 24 de la Charte, que le Conseil contrevient aux buts et principes de la Charte en ce qui concerne les sanctions imposées à l'Iraq et qu'il sert ainsi de façade pour l'application de politiques de génocide contre un peuple entier, les États Membres de l'ONU devraient se prononcer sur la question de savoir si le Conseil respecte son mandat. Il faut également mentionner que l'Article 25 de la Charte précise bien que les États Membres doivent accepter les résolutions du Conseil de sécurité et les appliquer conformément à la Charte. En d'autres termes, les sanctions globales à l'Iraq – qui violent le droit international humanitaire et les principes des droits de l'homme – constituent une décision du Conseil que les États Membres ne sont pas tenus de respecter.

M. Mungra (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

Deuxièmement, je voudrais aborder la question du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général a parlé des changements survenus depuis la fin de la guerre froide qui représentent une menace pour la paix et la sécurité, et a fourni divers exemples. Nous estimons qu'il est approprié de mettre l'accent sur un nouveau genre de menace, à savoir le fait pour un État ou un groupe d'États d'avoir recours à la force armée contre des États indépendants, en violation de la Charte des Nations Unies, comme ce fut le cas lors de l'agression contre la Yougoslavie et de l'agression contre l'Iraq qui se poursuit toujours.

L'Iraq subit quotidiennement les attaques lancées par des avions britanniques et américains dans la « zone d'exclusion aérienne », qui a été imposée unilatéralement par les Gouvernements de Washington et de Londres. Ces avions décollent de bases en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie. Ces zones, établies

en 1991 et en 1992, ne sont aucunement légitimes et ne sont pas fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, comme l'ont confirmé le Secrétaire général et de nombreux pays, y compris trois membres permanents du Conseil. Nous exhortons donc l'ONU à mettre un terme à cette agression et à en faire porter la responsabilité à ceux qui en sont responsables.

Troisièmement, je tiens à parler de l'intervention humanitaire. L'Iraq s'associe à la majorité des États Membres de l'ONU pour affirmer que le concept de l'intervention humanitaire est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux principes de base de l'ordre international actuel tels la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Le Mouvement des pays non alignés a déclaré qu'il rejetait ce concept d'intervention humanitaire et a affirmé que les droits de l'homme ne devaient pas servir de prétexte politique pour s'ingérer dans les affaires intérieures des États. La Charte, les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et d'autres instruments internationaux pertinents offrent le cadre requis pour traiter des violations des droits de l'homme. Ces droits doivent être promus, mais sur la base des instruments existants et le fait d'imposer de nouvelles idées comme l'intervention humanitaire dans un monde où règne un pouvoir dominant ne servira pas les intérêts de la sécurité internationale. Il s'agira plutôt d'une menace à la sécurité internationale, et les pays du tiers monde en seront les premières victimes.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (parle en anglais): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport complet et clairvoyant sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport présente à l'Assemblée une description générale des réalisations accomplies au cours de l'année écoulée et des défis que nous devrons relever. Avec la déclaration complémentaire qu'il a faite à l'Assemblée générale, le présent rapport représente un autre effort fructueux du Secrétaire général et de ses collaborateurs pour redonner à l'ONU le rôle qui lui revient dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement qu'il n'y a pas d'autre choix que de renforcer l'ONU dans la fonction qu'elle assume en tant que mécanisme central chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Les événements qui se sont produits durant la période à l'examen, et la manière dont la communauté internationale s'est employée à y répondre, ont confirmé qu'il n'existe pas d'autre instrument universel pour assurer la gestion conjointe des relations internationales. À cet égard, les initiatives entreprises par l'ONU l'an passé, telles qu'elles sont décrites dans le rapport, et le succès du Sommet du millénaire, sont riches de promesses.

Dans son rapport, le Secrétaire général a mis en relief, notamment, la manière dont l'ONU aborde des conflits armés et le rôle que l'Organisation peut jouer pour aider à contrôler de manière collective le processus de mondialisation. Ce sont là quelques-unes des questions les plus importantes qui figurent en tête de l'ordre du jour international et qui, en même temps, méritent la plus grande attention de la part de la communauté internationale.

Alors que l'humanité connaît les changements les plus radicaux de l'histoire et que bien des efforts sont indispensables pour orienter le cours des événements de manière qu'ils répondent aux intérêts de la majorité de la population mondiale, il est regrettable que des conflits locaux dans certaines régions du monde, et en particulier en Afrique, se poursuivent sans relâche. Compte tenu des crises et des conflits actuels qui causent d'énormes souffrances, font de nombreuses victimes et ont des conséquences préjudiciables pour le développement socioéconomique des régions touchées, la paix et la sécurité durables pour tous les pays et tous les peuples demeure un objectif essentiel de l'ONU, comme c'était déjà le cas lorsque l'Organisation a été fondée il y a plus de 50 ans.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU jouissent d'une haute visibilité et sont donc suivies de très près par l'opinion publique mondiale. Le monde extérieur évalue le poids politique de l'ONU à la manière dont l'Organisation traite et gère les situations de conflit dans le monde. Il est donc préoccupant que ces dernières années, les activités de maintien de la paix aient été critiquées pour le manque d'uniformité des règles qui devraient s'appliquer de manière égale à toutes les régions, pour la pénurie de fonds et de ressources suffisantes, pour la mauvaise gestion et pour d'autres raisons. Cela étant, et compte tenu du fait que la réforme figure toujours à l'ordre du jour de l'Organisation, il existe une nécessité urgente et une occasion précieuse s'offre à nous de faire jouer à l'ONU un rôle plus efficace dans la gestion des conflits, au milieu des changements fondamentaux qui sont intervenus sur la scène internationale.

Trois grandes études commandées par le Secrétaire général l'an dernier ont montré que ces questions étaient suivies de près et que le Secrétariat était déterminé à s'attaquer de manière sérieuse au coeur du problème, dans l'intention d'éliminer les déficiences et de mieux comprendre les besoins et le potentiel des opérations de maintien de la paix. Dans les deux premières études, qui sont consacrées aux circonstances ayant entouré les crimes contre l'humanité perpétrés à Srebrenica et au Rwanda, des efforts ont été faits pour tirer au clair les erreurs commises, y compris au Secrétariat, et pour en extraire des leçons qui puissent faciliter le déroulement sans heurts des opérations actuelles et futures de maintien de la paix.

Vu les tâches de plus en plus complexes qui sont confiées aux opérations de maintien de la paix alors que l'ONU s'efforce de prévenir et de résoudre les conflits, la troisième étude, entreprise par un Groupe d'étude créé à l'initiative du Secrétaire général sous la direction compétente de l'Ambassadeur Brahimi, est considérée comme un pas important et utile dans la bonne direction. Nous sommes convaincus que l'étude d'ensemble menée par le Groupe d'étude Brahimi et les recommandations contenues dans son rapport contribueront dans une large mesure à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix dans l'avenir. Pour le moment, nous estimons que le rapport Brahimi doit faire l'objet de discussions approfondies et constructives par les États Membres au sein des différents organes de l'ONU. Alors que certaines des recommandations faites par le Groupe d'étude relèvent de la compétence du Secrétaire général, d'autres nécessiteront l'approbation de différents organes de l'ONU.

Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix restent un moyen important à la disposition de l'ONU pour s'acquitter des obligations qui lui incombent de préserver la paix et la sécurité mondiales. Cependant, compte tenu de l'ampleur des défis et de la complexité des tâches et des responsabilités à cet égard, il est nécessaire que les contingents soient mieux équipés et mieux entraînés, que des ressources suffisantes soient disponibles, que les opérations se voient confier des mandats appropriés, que l'ONU soit prête à faire face aux pires scénarios et que les États Membres et le Secrétariat prennent des mesures concertées. Nous pensons que nous devons profiter de l'élan acquis à l'issue de la publication du rapport du Groupe d'étude et continuer à débattre des questions pressantes qui se posent dans le domaine des opérations de maintien de la paix afin de trouver des solutions appropriées pour remédier aux insuffisances actuelles dans ce domaine.

Pour ce qui est du règlement des conflits, il y a lieu de rappeler que la religion peut grandement contribuer à combattre la haine et les persécutions qui continuent d'alimenter tant de conflits à l'intérieur et audelà des frontières nationales. Je voudrais ici me faire l'écho du Secrétaire général qui, dans son allocation au Sommet des guides religieux et spirituels pour la paix dans le monde tenu à New York, a invité les dignitaires religieux à sonder leur propre coeur et à voir ce qu'ils peuvent faire pour promouvoir la justice, l'égalité, la réconciliation et la paix. Nous estimons que la promotion de cette idée pourra contribuer à atténuer la gravité de certains des problèmes fondamentaux qui sont à l'origine de la plupart des conflits.

L'attention portée lors du Sommet du millénaire aux problèmes qui préoccupent la communauté internationale et notamment les pays en développement, tels que la mondialisation, l'élimination de la pauvreté, le fossé numérique croissant, etc., doit être considérée comme une évolution positive dans les relations internationales. Les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement, tant des pays développés que des pays en développement, sont encourageants et doivent faire l'objet d'un suivi par l'Organisation.

La mondialisation apparaît de plus en plus comme le cadre conceptuel dominant au sein duquel une partie considérable des faits intervenus récemment au plan international et des interdépendances peut être interprétée. Le véritable débat n'est pas de savoir si la mondialisation existe et si elle se poursuivra, mais comment ses coûts et ses avantages sont répartis. La mondialisation reste, à l'état virtuel, une puissante force dynamique de croissance et de développement. Elle peut améliorer la performance générale des économies des pays en développement en offrant de nouvelles possibilités de débouchés sur le marché pour leurs exportations, en encourageant le transfert de technologie et en accroissant les ressources financières disponibles pour l'investissement.

Pour tirer le maximum de la mondialisation, la communauté internationale doit s'attaquer aux déséquilibres et asymétries dans l'économie internationale, y compris la nouvelle économie basée sur les techniques de l'information et caractérisée, entre autres, par le fossé numérique, qui, s'il n'est pas comblé, se traduira par un écart plus marqué entre riches et pauvres

et fera que nombre de changements concevables en matière sociale, économique et écologique seront impossibles ou sans portée réelle. Il est clair que la coopération internationale est la seule façon de maîtriser le pouvoir de la mondialisation au service d'une vie heureuse pour tous. La durabilité a peu de sens sur un marché mondial caractérisé par la pauvreté et l'inégalité. Il est maintenant plus clair que jamais que, même si la mondialisation est une réalité, elle est en même temps sujette à des choix politiques.

L'élimination de la pauvreté est toujours au cœur de tous efforts de développement dans le monde en développement et a toujours été une priorité de la coopération internationale pour le développement. C'est un fait, cependant, que la pauvreté n'a pas reculé dans la plupart des régions et que dans certaines elle est en augmentation. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général,

« la moitié des habitants de la planète doivent se contenter de moins de 2 dollars par jour ». (A/55/1, par. 165)

Les résultats des grandes conférences des Nations Unies et leurs examens, en particulier le Sommet mondial pour le développement social, ont fixé à la communauté internationale l'objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Traduire ces engagements en actes concrets nécessite des efforts cohérents et coordonnés de tous les organes pertinents du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, les organes régionaux, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il est devenu clair que l'assistance, à elle seule, ne peut et ne pourra pas contribuer à l'élimination de la pauvreté; c'est plutôt la participation active des pays en développement à l'économie internationale et leur intégration dans le système commercial et financier par une participation efficace à la prise de décisions en la matière au plan international, ainsi que l'accès au marché, qui conditionnent le succès des politiques d'élimination de la pauvreté et leur mise en oeuvre.

Le système des Nations Unies a joué un rôle essentiel s'agissant de sensibiliser les instances internationales aux préoccupations des pays en développement, de concevoir des politiques d'élimination de la pauvreté dans les pays en développement et de disséminer les meilleures pratiques au sein du monde en développement. Cependant, il faut créer une image globale des initiatives futures de l'ONU en matière d'élimination de la pauvreté par une pleine participation à l'élaboration de politiques économiques mondiales et en renforçant son rôle unique en tant qu'organisation universelle de coordination de politiques sociales et économiques au niveau international, en coopération avec des organes financiers et commerciaux internationaux et régionaux.

Nous avons fait bien du chemin depuis 1992 à Rio, où nous avions pu parvenir à un compromis alambiqué et à un équilibre délicat sur la façon de protéger l'environnement tout en maintenant le rythme de croissance et en répondant en même temps aux pays en développement, qui recherchent légitimement une croissance économique durable dans un environnement international propice. La République islamique d'Iran attend avec intérêt l'examen et l'évaluation, 10 ans après, de la mise en oeuvre du programme Action 21 et de son processus préparatoire; elle estime que ce sera une autre occasion pour tous les États de se soumettre à une évaluation de la mesure dans laquelle ils se conforment aux exigences des principes convenus et des engagements pris à Rio en vue d'éliminer les obstacles qui entravent la pleine mise en oeuvre du programme Action 21.

Pour les pays en développement, le principe essentiel de responsabilités communes mais différenciées est de la plus grande importance, et il demeurera l'esprit qui animera tout nouvel examen auquel participera le monde en développement. L'Iran continuera d'offrir la meilleure contribution qu'elle puisse se permettre à la promotion du développement durable, notamment à travers le processus d'examen de 10 ans, et reste attaché à tout effort international visant à limiter à la fois la dégradation de l'environnement et la pauvreté.

Mlle Durrant (Jamaïque) (parle en anglais): Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général pour la préparation et la présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui nous donne une vue d'ensemble très riche en informations et complète sur les divers aspects de l'activité de l'ONU. Nous pensons que ce rapport servira de base utile pour nos délibérations tout au long de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puisque la plupart des questions soulevées dams le rapport seront examinées au titre de points distincts de l'ordre du jour, je limiterai mes observations à deux

domaines qui préoccupent ma délégation : le renforcement de l'accent mis par le système des Nations Unies sur la prévention des conflits armés; la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Ma délégation appuie le clair lien établi dans le rapport du Secrétaire général entre la paix et la stabilité internationales et, d'autre part, la promotion d'un développement économique et social durable. Dans une économie de plus en plus mondialisée, instaurer une paix durable exige une attention accrue de la part de l'Organisation. Alors que les forces de la mondialisation ont introduit des améliorations extraordinaires dans la vie de nombreuses personnes, nous devons faire face aux problèmes posés par ce phénomène, y compris le fossé numérique grandissant entre le Nord et le Sud et les niveaux accrus de pauvreté et d'inégalité sociale, auxquels s'ajoutent la pandémie du VIH/sida. Une réponse efficace et en temps utile à ces défis constituera en fin de compte un critère d'évaluation de l'efficacité de l'ONU.

Le Sommet du millénaire a fourni une occasion historique unique d'articuler une vision commune d'une Organisation des Nations Unies au XXIe siècle. Bien qu'on ait fait des progrès remarquables, il reste sans aucun doute beaucoup à faire pour garantir le respect des valeurs universelles de liberté et de tolérance, et enraciner la culture de la non-violence à laquelle nous aspirons. Face à la menace permanente créée par les armes de destruction massive, et par les nouveaux fléaux du terrorisme, de la criminalité internationale, des trafics illégaux de drogues et de petites armes, nos efforts collectifs pour promouvoir les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies doivent être poursuivis et renforcés.

C'est dans ce contexte que je passe aux problèmes du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement. Il est clair que les opérations de paix ne consistent plus à simplement séparer des parties en guerre et à contrôler les accords de cessez-le feu. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport, elles constituent une entreprise bien plus large et complexe qui englobe le désarmement, la démobilisation des combattants, le contrôle du respect des droits de l'homme, les réformes institutionnelles et juridiques. C'est pourquoi nous apprécions la création par le Secrétaire général d'un Groupe d'étude sur les opérations de paix, présidé par l'Ambassadeur Brahimi.

Nous souhaitons remercier le groupe pour ses recommandations perspicaces et pragmatiques.

La Jamaïque convient pleinement qu'un soutien politique et financier plus important de l'Organisation, des normes de déploiement rapide et l'amélioration de l'appui technique aux opérations de paix sont essentiels. Les recommandations du rapport Brahimi méritent un examen sérieux et attentif, et nous espérons qu'elles seront complètement prises en compte durant la présente session de l'Assemblée générale.

Je souhaite faire observer que le rapport Brahimi a mis l'accent sur le problème de la prévention des conflits armés. Ma délégation pense que l'attention doit porter principalement sur les causes profondes d'un conflit et que cela représente l'approche la plus efficace pour instaurer la sécurité et la paix durables.

Dans ce contexte, ma délégation a totalement appuyé l'appel que nous a adressé le Secrétaire général, l'année dernière, à aller vers une « culture de la prévention », car nous croyons que la prévention des conflits doit être la préoccupation clef dans le maintien de la paix internationale. La communauté internationale doit transformer les fruits du dialogue sur la prévention des conflits en une ligne efficace d'action pour le XXIe siècle. L'examen soigneux des causes profondes de conflit laisse penser que les réponses ne seront pas faciles à trouver. Des mesures radicales, comme la décision prise par le Conseil de sécurité de défier hardiment la sinistre relation entre le conflit armé et le commerce illégal de diamants et d'autres ressources naturelles, indiquent déjà une nouvelle approche plus systématique de la prévention des conflits.

Durant la présidence par la Jamaïque du Conseil de sécurité en juillet 2000, un débat public sur la prévention des conflits armés a permis à nouveau aux États membres comme non-membres du Conseil de discuter et d'identifier des mesures pratiques propres à accroître le rôle du Conseil dans la prévention des conflits. La déclaration présidentielle publiée à la suite du débat a souligné la nécessité d'un examen approfondi du problème et donné mandat d'établir un rapport que le Secrétaire général présentera en mai 2001.

L'autre problème que ma délégation souhaite aborder en ce moment concerne la protection du personnel de l'ONU et du personnel associé. Le 25 septembre, les membres du personnel des Nations Unies et les membres des délégations ont fait une pause pour observer la Journée du personnel. Malheureuse-

ment, c'est un triste rappel que durant l'année écoulée quelque 65 Casques bleus et membres du personnel civil de l'ONU ont péri dans l'accomplissement de leur devoir.

Ma délégation est profondément préoccupée par les attaques répétées contre les travailleurs humanitaires, et nous nous souvenons avec un profond regret de l'assassinat brutal de fonctionnaires du Haut commissariat aux réfugiés au Timor occidental. Le danger constant qu'affronte le personnel des Nations Unies sur le terrain met en évidence l'urgence de traiter du problème de la sécurité du personnel. Il est préoccupant que des parties à un conflit armé continuent de mépriser les règles du droit humanitaire international et de mettre en danger la vie de notre personnel. Il faut prendre des mesures pour poursuivre et faire juger ceux qui sont responsables des violences contre le personnel de l'ONU et le personnel associé.

La communauté internationale doit en priorité renforcer les normes internationales en matière de droit humanitaire et de droits de l'homme. La Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé est une importante contribution au régime juridique protégeant les travailleurs humanitaires. C'est avec ces pensées à l'esprit, que le Premier Ministre de la Jamaïque a présenté l'instrument d'adhésion de la Jamaïque à cette importante convention durant le Sommet du millénaire. Nous pensons cependant que le champ d'application de cette convention devrait être étendu aux personnels recrutés localement et à d'autres catégories de personnel qui ne sont pas actuellement couvertes par la convention.

Il est inacceptable que des personnels humanitaires et des Casques bleus soient pris pour cible. Nous soutenons la prise de mesures visant à améliorer la sécurité du personnel et à donner un complément de formation à toutes les personnes qui participent à des missions humanitaires ou de maintien de paix. Chaque État Membre a la responsabilité de contribuer à ce processus. Sans le personnel de l'Organisation qui est prêt à servir dans des situations dangereuses, l'activité de l'ONU ne pourrait pas avancer.

Pour finir, nous félicitons le Secrétaire général pour la manière remarquable dont il conduit notre Organisation et nous le remercions des idées stimulantes exprimées dans son rapport « Destinée commune : une nouvelle résolution » (A/55/1).

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (parle en anglais): La Tanzanie félicite le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'ONU. Nous applaudissons sa vision de l'Organisation, qui en définit le rôle premier dans la promotion de l'action collective destinée à faire face aux défis auxquels notre humanité commune est confrontée. Le Sommet du millénaire qui vient de se terminer a montré le bienfondé de cette vision, tout comme le font les délibérations et la Déclaration, qui justifient aussi le rôle crucial de l'Organisation dans l'évolution, la définition et le mode d'exposition de l'ordre du jour mondial. Le Secrétaire général et le Secrétariat ont joué un rôle important à cet égard. Nous les félicitons, au moment même où nous appelons à un engagement nouveau et plus résolu de mettre en oeuvre l'agenda que nous nous sommes fixé.

Nous ne souhaitons pas commenter intégralement le rapport. D'autres l'ont fait, et nous partageons nombre des préoccupations soulevées, en particulier celles qui concernent la détermination de renforcer les opérations de maintien de la paix dans le monde. Notre centre d'intérêt est l'Afrique. La promotion d'une paix durable doit aller de pair avec la réalisation d'une croissance économique soutenue et du développement durable. Pour l'Afrique, il s'agit d'une tâche cruciale. Nous comptons sur l'ONU pour jouer un rôle directeur dans l'aide à l'Afrique. Même si nous savons que cette tâche nous concerne en premier lieu, l'appui international est vital. Cela suppose la mise en place de partenariats avec les autres États Membres et la communauté internationale. En fin de compte, une Afrique en paix avec elle-même et autosuffisante apportera des contributions importantes à la paix et au développement dans le monde.

Au paragraphe 231, le rapport indique :

« Les activités de l'ONU en Afrique sont d'une ampleur et d'une diversité sans pareille ».

Cette participation prouve le degré d'intérêt porté au développement de l'Afrique. Nous savons que l'Afrique a sa propre part de responsabilités. En fait, on avance beaucoup dans tous les domaines.

Ce dont l'Afrique a besoin, ce sont des engagements concrets en vue d'un nouveau partenariat. Nous sommes heureux de noter que le Sommet et la Déclaration adoptée aient donné lieu à un engagement politique de haut niveau en faveur du développement de l'Afrique. Il appartient à l'Organisation et au Secrétaire

général d'attirer l'attention de l'opinion publique internationale sur le nouveau défi qui consiste à aider l'Afrique à se doter de moyens nécessaires pour faire face à la compétition dans l'économie mondiale.

Il appartient à l'Organisation de montrer encore plus son intérêt pour la paix et le développement durable en Afrique en donnant une impulsion au règlement des questions qui empêchent l'Afrique de devenir compétitive. Les questions à traiter couvrent les flux limités de ressources, l'accès aux marchés, l'allégement de la dette, les transferts de technologie et la lutte contre la pandémie du VIH/sida.

S'agissant de l'accès aux marchés et alors que l'Afrique s'efforce d'accroître la production de biens et services, elle a besoin d'un accès sans entrave de ses produits sur les marchés des pays développés.

Nous nous félicitons de la prise de conscience accrue, au plan international, de la nécessité de traiter du problème de l'endettement. À cet égard, l'Initiative en faveur des pays les plus endettés est salutaire mais il reste encore beaucoup à faire pour permettre à davantage de pays, notamment les pays les moins avancés, d'avoir droit à bénéficier du financement au titre de cette Initiative. Par ailleurs, une solution globale et durable à ce problème doit être trouvée.

Le Secrétaire général soulève des questions clefs concernant la complexité de la prévention et du règlement des conflits. Au moment où l'Organisation fait face à des problèmes de financement, les complexités deviennent encore plus redoutables. Mais certains des conflits sont aggravés par les contraintes propres à l'Organisation. Nous pensons qu'une application impartiale des politiques et décisions finira par susciter la confiance en l'Organisation. Il faut absolument éviter de retenir des normes différentes selon les cas.

Nous reconnaissons la nécessité de protéger les agents de maintien de la paix déployés sur le terrain. Les récentes tragédies survenues en Sierra Leone rappellent les risques et dangers que posent ces opérations. La prudence est donc justifiable. Je m'associe à ceux qui demandent le strict respect des règles régissant le déploiement dans des situations de conflit. Mais chaque situation est unique. Contrairement à l'opération de la Sierra Leone, toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo demandent instamment le déploiement de forces des Nations Unies au Congo. Si la prudence est justifiée, nous demandons une réévaluation de la décision déjà prise s'agissant du

Congo. Surtout, le peuple de la République démocratique du Congo doit obtenir une nouvelle assurance que cette Organisation se soucie de lui, que cette Organisation peut surmonter les contraintes nées de ses tragédies passées sur ce territoire, dans l'intérêt de nobles objectifs: paix, stabilité et développement pour la République démocratique du Congo et son peuple.

Au paragraphe 153, le Secrétaire général évoque une entreprise d'importance : la réaffirmation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en tant que fondement universel de la protection des réfugiés. Il ne peut y avoir de façon plus noble de commémorer son cinquantième anniversaire. Nous espérons que cet anniversaire sera également l'occasion d'évaluer l'ampleur du phénomène des réfugiés. On peut continuer d'ignorer l'incidence de la réinstallation au-delà des camps de réfugiés pour ceux qui n'ont pas choisi d'acquérir la citoyenneté du pays hôte. Par exemple, alors que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que le nombre de réfugiés en Tanzanie approche le demi-million, le nombre réel de ceux qui résident dans le pays approche le million. Nous appelons à un traitement global de ce problème des réfugiés. Pour le pays hôte, tous les réfugiés comptent qu'ils vivent, dans les camps ou parmi la population.

Mais, comme il est indiqué au paragraphe 149, nous continuons d'être l'un des pays qui souffrent des effets de l'instabilité dans la région des Grands Lacs d'Afrique. L'hospitalité de notre peuple n'est pas illimitée. À certains moments, cette hospitalité a été « récompensée » par des accusations scandaleuses de la part des pays d'origine. Notre tolérance a été parfois mise à rude épreuve. Affirmant de nouveau notre attachement au respect de la Convention de 1951, nous devons également envisager des mesures qui non seulement aborderont les causes profondes, mais aussi redoubleront les efforts de rétablissement de la paix, ceux-ci conduisant en fin de compte au retour des réfugiés dans leur pays d'origine. En attendant, je saisis cette occasion pour demander une aide accrue aux réfugiés ainsi qu'aux pays hôtes.

Pour terminer, nous notons que le Secrétaire général, au paragraphe 273, identifie comme priorité centrale l'instauration de la primauté du droit dans les relations internationales. La crédibilité et la légitimité de l'Organisation requièrent une réforme et un élargissement du Conseil de sécurité. La majorité des États Membres ne peuvent demander constamment

l'élargissement du Conseil sans remettre en question la crédibilité de l'Organisation en tant que grand défenseur de la primauté du droit.

M. Chowdhury (Bangladesh) (parle en anglais): Ma délégation est heureuse que cette année, comme les trois dernières années, le Secrétaire général ait pu présenter son rapport sur l'activité de l'Organisation au début du débat général. C'est là un fait positif qui doit se répéter à l'avenir.

Ma délégation est très heureuse que le rapport de cette année ait identifié des questions qui peuvent lancer des défis à la communauté internationale dans les années à venir. Ma délégation a demandé au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue à notre suggestion en la matière.

Le rapport du Secrétaire général est de lecture aisée et présente un tableau, facile à utiliser, des diverses activités dont l'organisation mondiale a reçu mandat. L'intérêt accordé aux deux questions de fond et aux questions liées aux réformes institutionnelles est bien équilibré. Ceci attire l'attention sur le fait que les deux aspects doivent être pleinement et sérieusement examinés par les États Membres en vue d'assurer l'efficacité de l'ONU.

Le Bangladesh trouve particulièrement utile que le Secrétaire général propose sa propre évaluation et suggère des moyens qui permettent à la communauté internationale de travailler de concert pour améliorer la situation de ceux qui restent à la traîne. Ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général pour estimer que l'ONU, dans nombre de ses missions de paix, est chargée essentiellement d'aider à reconstruire, à partir presque de zéro, des sociétés déchirées.

Le Bangladesh estime que le maintien de la paix dans un contexte plus large est un outil efficace dans la prévention des conflits. Nous sommes fermement convaincus que les opérations de maintien de la paix ne devraient être conduites que sous une direction politique transparente, avec un mandat précis de l'ONU et une structure de commandement et de contrôle efficace. Dans ce contexte, nous attendons d'examiner les recommandations contenues dans le rapport du groupe Brahimi (A/55/305).

Ma délégation juge très approprié que le Secrétaire général préconise le passage d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous estimons aussi que cela sera hautement rentable, sur le plan tant humain que financier. Nous sommes encouragés d'apprendre qu'au sein du système des Nations Unies, une équipe de prévention a été mise en place par le Département des affaires politiques pour surveiller les situations de conflit qui peuvent nécessiter une action préventive.

Nous nous félicitons de l'attention que le Secrétaire général a accordée aux catastrophes naturelles, ainsi qu'aux conflits violents et aux événements qui lancent de sérieux défis à l'ONU. Son insistance sur les principes les plus élémentaires du multilatéralisme et de l'éthique humanitaire est tout à fait pertinente dans ce contexte.

Le mandat de l'ONU en matière de développement a une importance particulière pour le Bangladesh. Nous sommes satisfait qu'une attention soutenue y ait été accordée dans le rapport, au chapitre intitulé « Coopération pour le développement ». Ma délégation est particulièrement heureuse de voir que dans ce chapitre le Secrétaire général a mis l'accent sur l'élimination de la pauvreté dans le monde et l'a qualifiée d'objectif de développement le plus important de l'ONU.

Dans la section intitulée « Combler le fossé numérique », les observations faites par le Secrétaire général au sujet de la manière de combler le fossé entre riches et pauvres appellent l'éloge. Nous appuyons le Secrétaire général et l'encourageons à prendre des mesures pour combler ce fossé numérique.

Le Bangladesh est heureux qu'une grande attention ait été accordée dans le rapport au renforcement des responsabilités et au contrôle. Nous encourageons la poursuite de ces efforts dans l'avenir. Le contrôle du processus de réforme et les améliorations de ses activités qui en sont le résultat requièrent l'attention soutenue des États Membres et devraient faire régulièrement l'objet d'un rapport transparent.

Le Bangladesh se félicite de l'accent mis dans le rapport sur l'idée que la paix, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants. La communauté internationale a été sensibilisée aux activités et initiatives bangladaises dictées par les impératifs liés au respect des droits de l'homme. Nous aimerions que le Secrétaire général consacre un passage dans ses rapports futurs aux activités liées à la promotion de la culture de paix, en particulier en ce qui concerne les activités en cours dans les différentes parties du monde qui impliquent la société civile dans son ensemble.

En conclusion, nous aimerions rendre hommage au Secrétaire général une fois de plus pour son rapport équilibré. Nous pensons que les suggestions et les idées des États Membres, telles qu'elles ont été articulées au cours du débat, continueront d'être reflétées dans les rapports futurs du Secrétaire général.

M. Alimov (Tadjikistan) (parle en russe): Tout d'abord, j'aimerais adresser mes remerciements au Secrétaire général pour le rapport très détaillé qu'il nous a présenté sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Son rapport couvre un large éventail de problèmes auxquels l'ONU a été confrontée ces dernières années, et le Secrétaire général non seulement pose des questions, mais aussi offre sa conception d'une coopération pour la communauté internationale tout entière afin d'améliorer la vie de ceux qui ne vivent que d'espérances.

Ce document important et fondamental nous donne un nouvel et utile encouragement à veiller à l'efficacité des travaux de cette session de l'Assemblée, qui fait suite au Sommet du millénaire. Le niveau et l'étendue de la représentation, au Sommet, étaient sans précédent. Ce fut une étape importante du fait de sa signification politique. Ce rassemblement de dirigeants du monde a non seulement confirmé que l'ONU continuera d'être le foyer central autour duquel s'organiseront les relations internationales au XXIe siècle, mais aussi renforcé sans doute le rôle de l'ONU et l'a élevé à une nouvelle hauteur dans le monde d'aujourd'hui.

Depuis son adhésion, le Tadjikistan a accordé la priorité au renforcement du rôle stabilisateur de l'ONU et a appuyé sa réforme réfléchie et logique de sorte qu'elle puisse être capable de répondre de façon rapide et adéquate à tout ce qui se passe dans le monde. Nous avons appuyé le renforcement des capacités de l'ONU en matière de règlement des crises et des conflits à mesure qu'ils éclatent. De concert avec les États concernés, nous continuerons d'apporter notre concours constructif au renforcement du potentiel de l'Organisation.

Nous souscrivons à ce que dit le Secrétaire général, à savoir qu'aucune autre question n'exige autant d'attention et de ressources que l'instauration de la paix et de la sécurité pour tous les pays et les peuples. Les crises diverses et complexes auxquelles l'ONU a été confrontée cette dernière décennie requièrent une analyse en profondeur des mécanismes dont l'ONU

dispose actuellement et une réflexion sur les moyens appropriés pour améliorer l'efficacité des futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À ce titre, le rapport préparé sous la direction de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi offre, sur la base d'une analyse objective des opérations de maintien de la paix, une évaluation réaliste et des recommandations bien pensées auxquelles nous souscrivons dans l'ensemble. Il est clair que les missions de maintien de la paix continueront pendant longtemps d'être l'un des principaux domaines d'activité de cette Organisation. Dans certaines parties du monde, les incendies allumés par des guerres nouvelles ont éclaté. De nouveaux conflits semblent naître des cendres de conflits anciens, alors que d'autres restent sans solution depuis des décennies. La douleur et la souffrance des peuples appellent, pour venir en aide à ceux-ci, une action plus énergique de la part de la communauté internationale.

Tout en préconisant un renforcement plus marqué des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix, nous estimons que le maintien de la paix doit être fondé sur le plein respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays. Il doit être opportun et approprié, et prendre l'aspect d'une action collective organisée par la communauté des nations.

Nous ne devons pas oublier que seul le Conseil de sécurité a le droit exclusif d'autoriser au nom de la communauté mondiale l'emploi de la force pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales.

Nous pensons que le droit international doit prévaloir quelles que soient les circonstances de la crise. Le règlement du conflit au Tadjikistan, sous l'égide de l'ONU, par le biais de moyens politiques et diplomatiques, illustre parfaitement le grand potentiel de l'Organisation à cet égard. Selon nous, c'est un bon exemple de l'importance croissante de la diplomatie préventive et de la nécessité de renforcer une culture de prévention des conflits, comme l'a suggéré le Secrétaire général. Nous partageons l'opinion exprimée dans le rapport selon laquelle c'est la nature même des conflits qui a changé. L'argent sale provenant du commerce illicite des armes et des stupéfiants alimente souvent les conflits. Le Tadjikistan partage la préoccupation du Secrétaire général et continuera de faire tout son possible pour contribuer à la lutte contre la culture, la production, le commerce et l'abus de stupéfiants, lesquels sont également liés au terrorisme international.

À ce titre, le groupe « six plus deux » a adopté à la mi-septembre un plan régional d'action de grande importance. Celui-ci a été élaboré avec la coopération du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Du fait de leur ampleur et de leur nature transnationale, la menace que constituent stupéfiants provenant des territoires l'Afghanistan vers les régions d'Asie centrale est si grave que la lutte contre ce fléau n'est plus du ressort d'un seul État. Nous pensons que la mise en oeuvre du plan, avec son appui marqué et à long terme sur les donateurs, contribuera réellement à la plus grande efficacité des efforts internationaux dans la lutte contre le fléau grandissant des stupéfiants comme l'a évoqué dans son rapport le Secrétaire général.

Dans son rapport, le Secrétaire général parle des multiples aspects de la mondialisation. Nous profitons tous, dans une plus ou moins large mesure, de ses avantages et de ses inconvénients. Nous partageons le point de vue exprimé dans le rapport selon lequel tout le monde en développement est préoccupé par les conséquences de la mondialisation. Le Tadjikistan pense que l'ONU doit apporter une contribution plus importante à la promotion de processus visant à réduire l'écart de développement entre les pays riches et les pays pauvres. Dans ce cadre, nous préparerons activement la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu en 2001 et auquel le rapport se réfère. Nous espérons que la préparation de cette réunion nous permettra de contribuer au règlement du problème de l'endettement des pays en développement, un grand nombre desquels ont connu des conflits et des catastrophes naturelles dévastatrices. Le Tadjikistan se félicite de l'attention croissante que le Secrétaire général, la communauté de donateurs et les institutions financières internationales portent à ce problème.

Mon gouvernement est convaincu que l'allégement du fardeau de la dette permettra de libérer des ressources internes afin de les consacrer à l'éducation, à la santé, à l'élimination des conséquences des conflits et au règlement efficace des problèmes écologiques et des catastrophes naturelles.

Nous nous félicitons de l'attention portée sur les questions de l'environnement. De nombreuses mesures ont été prises à cet égard ces dernières années, comme cela est évoqué dans le rapport. L'ampleur des problèmes évoqués dans le rapport a permis au Secrétaire général de s'intéresser en détail à une question

d'importance croissante : l'eau potable. Il est évident que l'eau, source de vie, est l'un des grands défis auquel nous devrons faire face au XXIe siècle. Actuellement, plus d'un milliard de personnes sur la planète n'ont pas accès à l'eau potable. Près de cinq millions de personnes meurent chaque année de maladies d'origine hydrique. Ces problèmes ont lieu sur tous les continents. On peut dire que la moitié des ressources en eau de la planète sont déjà épuisées. Si l'on ne redouble pas d'efforts en vue de régler le problème de l'eau, l'absence d'eau pourrait devenir une cause majeure de conflit. En 2050, la moitié de la population de la planète ne pourra plus satisfaire ses besoins en eau potable. La prévention de ce problème ne peut se faire que par des efforts conjoints. La tenue du deuxième Forum international sur l'eau, qui aura lieu cette année à La Haye, n'est pas un accident. L'approvisionnement en eau potable doit être garanti à tous à un prix abordable. L'une des tâches essentielles de l'ONU est de trouver la solution à ce problème.

Nous n'allons pas traiter de toutes les questions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général mais nous donnerons notre point de vue au fur et à mesure que les points seront examinés durant le débat.

Je voudrais terminer en réaffirmant notre plein appui aux activités du Secrétaire général. Le Tadjikistan estime qu'il n'y a pas d'alternative à l'ONU, lequel se caractérise par sa grande force et son large potentiel. Nous sommes convaincus que les efforts conjoints des Membres de l'ONU permettront de renforcer l'Organisation et de relancer son potentiel. De nombreux peuples se tournent vers elle pour la concrétisation de leurs espoirs et de leurs aspirations.

M. Wibisono (Indonésie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport perspicace sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Ce rapport nous présente un point de vue général sur le rôle de l'ONU pour traiter des multiples questions qui intéressent les États Membres ainsi que des propositions visant à améliorer son fonctionnement et à accroître son efficacité.

Comme l'indique clairement le rapport, la sécurité demeure une des préoccupations de la communauté internationale. Des conflits de longue date persistent, de nouveaux conflits se sont déclenchés, souvent exacerbés par des différences ethniques et religieuses et alimentés par le commerce illicite d'armes. Ce sont là

les défis principaux posés à la paix et à la sécurité internationale. Il convient donc d'accroître les mécanismes mondiaux et régionaux en vue de la prévention des conflits. À ce titre, nous avons le plaisir de noter les mesures déjà prises et celles qui sont envisagées pour la prévention des conflits armés à l'avenir.

Le maintien et la consolidation de la paix sont devenus des questions plus complexes et exigeantes. Elles ont conduit aux travaux du Groupe d'étude sur les opérations de la paix des Nations Unies présidé par M. Lakhdar Brahimi, dont les recommandations exigent un examen sérieux de notre part en vue du renforcement de ces opérations. Vu le rôle indispensable de l'ONU en la matière, la recherche des moyens d'assurer un appui logistique et financier stable est devenu impérieux. Alors que tous les secteurs des activités de l'ONU ont connu des restrictions financières ces dernières années, nul n'en a autant pâti que les missions de maintien de la paix. Il est clair que les arrangements actuels en ce qui concerne le financement de ces activités sont inadéquats et peu fiables. Sous leurs modalités, le fardeau le plus important incombe aux pays en développement qui fournissent des contingents, ce qui décourage toute participation. L'Indonésie comprend parfaitement que la mise en oeuvre des recommandations du Groupe dépendra, dans une large mesure, de la disponibilité des ressources supplémentaires et du règlement de bien d'autres questions qui y sont liées. Ce qui est non moins important, c'est que les opérations de maintien de la paix ne doivent être ni interventionnistes ni importunes.

Cette question figure dans le rapport du Secrétaire général, qui a reconnu que de nombreux États, pour quelque raison que ce soit, ont des préoccupations graves et légitimes au sujet des interventions. La question de l'intervention internationale reste donc un sujet controversé, car elle déborde sur la question essentielle de l'intervention et de l'ingérence étrangères dans les affaires intérieures des États. Les débats récents ont montré à quel point nous sommes loin d'aboutir à un consensus. Mais ils ont représenté le début d'un dialogue constructif, de même qu'ils ont attiré notre attention sur la nécessité de trouver la meilleure façon de répondre aux urgences humanitaires. De l'avis de l'Indonésie, l'assistance humanitaire ne peut être fournie par l'ONU ou par toute autres organisation qu'à la suite d'une demande de l'État concerné ou au minimum avec son approbation expresse. Dans le cas contraire, on menacerait les fondements mêmes de

l'ONU, qui a toujours défendu le caractère sacro-saint de la souveraineté des États en tant qu'essentielle à la sécurité et à la coopération.

Ayant longtemps préconisé une approche régionale du désarmement, ma délégation a le plaisir de noter que l'intérêt de cette démarche est reconnu dans le rapport. En général, nous pensons qu'en matière de désarmement, les démarches tant régionales que mondiales se complètent et doivent être poursuivies simultanément.

En ce qui concerne les autres questions de désarmement abordées dans le rapport, la cause profonde de l'impasse est la démarche insoutenable qui a été adoptée par certains pays au cours de la période de l'aprèsguerre froide. Il est évident que si on veut combler les attentes de la communauté internationales, les négociations doivent être poursuivies avec un engagement politique sérieux de la part des États dotés d'armes nucléaires. On a constamment soulevé la question de l'engagement de ces États à respecter leurs obligations. La tâche, aujourd'hui et dans l'avenir, est d'assurer la pleine mise en oeuvre de toutes les dispositions et de tous les traités par tous États Membres.

La question du trafic illicite des armes légères à laquelle le rapport fait allusion est devenue une urgence après la guerre froide, puisque les civils sont devenus une cible. Le lien entre enfance et violence, qui est poignant, tient principalement à la facilité de se procurer ces armes. La sécurité et la sûreté des États en sont mises en danger. Plusieurs initiatives ont déjà été prises aux niveaux régional et sous-régional pour mettre fin à l'acheminement des armes légères. Le succès de la conférence internationale à venir dépendra de sa capacité de s'attaquer à un enchevêtrement de problèmes solidaires, à savoir les causes profondes de conflit, le contrôle d'un État sur sa sécurité, les fournitures d'armes et les activités illicites, le lien entre les armes légères et le trafic de stupéfiants et le terrorisme, la réintégration des anciens combattants dans les forces armées réunifiées et les mesures susceptibles d'instaurer la confiance.

Le rapport traite aussi de l'effet préjudiciable des sanctions sur les civils appartenant aux États ciblés et aux États voisins dont les échanges commerciaux et les relations commerciales sont interrompus sans indemnisation et au détriment de leur économie. Les sanctions sont des mesures violentes et, lorsqu'elles sont imposées indéfiniment, elles ne servent plus leurs objectifs.

Elles doivent faire l'objet d'un réexamen régulier et prendre fin une fois qu'elles ont atteint leur objectif. Cette démarche assurerait dans l'avenir un appui pour imposer et mettre en oeuvre de nouveaux régimes de sanction. L'Indonésie estime que la question de l'assistance humanitaire, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou de situations de conflit, doit être examinée de façon équilibrée. Nous convenons avec le Secrétaire général que la réponse internationale à la situation des personnes déplacées dans leur pays même doit être examinée en collaboration avec le gouvernement de chaque pays concerné. En outre, nous pensons aussi qu'en principe, la responsabilité d'une réaction inspirée par un souci humanitaire incombe avant tout au gouvernement du pays intéressé, et que cette assistance doit être offerte suite à la demande du gouvernement intéressé, tout en respectant pleinement la souveraineté des États.

Ma délégation voudrait souligner l'importance des progrès qui ont été réalisés s'agissant d'améliorer la coordination au sein du système de l'ONU et sa réponse aux situations d'urgence humanitaire. La situation en Mozambique, qui avait entraîné une réponse immédiate de la part aussi bien de l'Assemblée générale que du Conseil économique et social, est un exemple du succès qu'il est possible d'obtenir en réagissant à temps.

L'Indonésie s'est toujours engagée à renforcer ses mécanismes nationaux des droits de l'homme et à promouvoir et protéger efficacement les droits de l'homme à tous les niveaux. Nous prenons acte des faits nouveaux intervenus et des mécanismes des organes de défense des droits de l'homme, tels qu'ils sont indiqués dans le rapport. À cet égard, nous croyons important de noter que ce qui est requis essentiellement, c'est d'utiliser au mieux les organes existants de défense des droits de l'homme en réexaminant les procédures pour éviter tout chevauchement inutile d'activités.

Pour les questions sociales, l'Indonésie convient avec le Secrétaire général que la session extraordinaire de l'Assemblée générale a pu conclure un accord sur certaines questions délicates relatives au développement social, de même qu'elle a réussi à aboutir à des engagements en faveur du développement social. Nous avons été encouragés, en particulier, par l'attention qui a été accordée aux questions nouvelles, tels que l'impact de la mondialisation et les perspectives de l'avenir. À cet égard, ma délégation voudrait exprimer son souhait profond que la session extraordinaire ne

soit pas un simple exercice de rhétorique, mais qu'elle puisse contribuer à redonner un élan au développement social.

Enfin, en ce qui concerne la question des femmes, l'Indonésie se félicite des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de Beijing+5. La place considérable faite à la question de la violence contre les femmes a particulièrement renforcé ce processus. Nous voudrions noter, toutefois, que vu la signification qui doit être accordée à l'examen des progrès réalisés après cinq ans, il a été peut-être trop ambitieux de tenir deux sessions extraordinaires au cours du même mois de la même année.

M. Powles (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais): Monsieur le Président, je voudrais transmettre par votre entremise, les félicitations de ma délégation au nouveau Président de notre Assemblée générale. Nous nous réjouissons de travailler avec lui et son équipe, comme nous avions aimé travailler avec son prédécesseur.

Nous voudrions également nous associer aux autres délégations qui ont exprimé leur gratitude au Secrétaire général pour son excellent rapport publié sous la cote A/55/1. Ce rapport contient un compte rendu éloquent de la façon dont l'ONU a fait face aux grands défis au cours de l'année dernière dans la poursuite des objectifs de paix et de sécurité durables.

En effet, par nos propres contributions aux opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, et particulièrement nos troupes et nos experts civils pour l'Administration transitoire au Timor oriental, nous avons commencé à comprendre l'ampleur et la complexité des activités entreprises aujourd'hui par l'ONU. Il est essentiel que tous se joignent au Secrétaire général pour aider à consolider les capacités de l'Organisation en la matière, et en répondant aux principales recommandations du rapport Brahimi.

Le Secrétaire général a noté que nombre des questions concernant l'intervention humanitaire et la souveraineté nationale, qu'il a posées pour la première fois l'année dernière, restent toujours sans réponse. Nous avons l'impression qu'il y a une certaine polarisation entre les Membres qui doit être écartée si l'on veut que l'Organisation aille de l'avant. Le débat cependant a soulevé des questions importantes qui méritent une réflexion attentive, et nous pensons qu'il est essentiel de parvenir à un consensus quant aux moyens de mieux traiter les situations où les droits de la per-

sonne universellement acceptés sont massivement violés. En même temps, nous ne voyons pas de contradiction inhérente entre intervention et souveraineté nationale aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui indique clairement qu'il existe des situations où les États Membres n'ont pas juridiction exclusive sur leurs affaires nationales, en particulier dans le cas de mesures prises au Chapitre VII. En d'autres termes, la Charte prévoit des mesures pour maintenir la paix et la sécurité internationales qui peuvent l'emporter sur le concept de la souveraineté nationale. Cette souveraineté nationale n'est donc pas absolue.

S'il y a lieu d'innover pour améliorer les capacités de l'Organisation à réagir plus efficacement, cela se fera probablement, du moins en partie, au Conseil de sécurité, qui a la tâche de déterminer les menaces pesant sur la paix ou les atteintes à celle-ci. L'obstacle principal que nous voyons à l'adoption de mesures concertées au niveau du Conseil de sécurité pour mettre fin aux abus massifs des droits de l'homme, y compris récemment au Rwanda et au Kosovo, réside dans son processus de prise de décisions. Je veux parler bien sûr du veto, par lequel la volonté de la majorité de l'Organisation peut être continuellement contrariée. Comme nous le savons, le veto est omniprésent dans les négociations au Conseil, même s'il est utilisé moins souvent ces jours-ci.

Le Secrétaire général parle dans son rapport des événements de la région du Pacifique Sud, où l'Organisation des Nations Unies s'est davantage engagée récemment. En tant que l'un des pays contribuant au Groupe de surveillance de la paix à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, je voudrais rendre hommage à l'excellent travail réalisé par le Bureau politique de l'ONU, qui ne compte que trois personnes pour faire progresser le processus de paix. Le Secrétaire général fait également valoir que la paix et la prospérité durables ne peuvent être assurées aux Fidji que si les aspirations de tous les habitants des Fidji, indépendamment de leur race, sont prises en compte et si tous les citoyens peuvent jouer un rôle concret dans la vie politique et économique du pays. Enfin, il appelle notre attention sur les Îles Salomon, où l'Australie et la Nouvelle-Zélande, de concert avec le Gouvernement des Îles Salomon, ont jeté les bases de pourparlers de paix entre les factions ethniques.

Enfin, avant de passer à des questions autres que la paix et la sécurité, je voudrais exprimer notre plein appui à l'observation du Secrétaire général que des régimes futurs de sanctions devraient être conçus pour exercer le maximum de pression sur la cible pour qu'elle respecte les résolutions de l'ONU, tout en minimisant leur effet sur les innocents.

Dans son chapitre sur le développement, le Secrétaire général traite des nombreuses questions qui ont reçu la plus grande priorité des chefs d'État et de gouvernement durant le Sommet du millénaire. Il parle, par exemple, des préoccupations de nombreux pays, notamment dans le monde en développement, face à la mondialisation. Nous serions particulièrement intéressés de savoir quels sont les mécanismes qui, de l'avis du Secrétaire général, lui permettraient de réaliser la responsabilité globale que lui confient les chefs d'État et de gouvernement au titre du paragraphe 31 de la Déclaration du millénaire.

Enfin, nous avons été heureux de voir dans le rapport du Secrétaire général que des réformes administratives importantes, comme le budget basé sur des résultats, sont sur le point d'être examinées par la Commission principale appropriée. Nous espérons qu'il y aura des progrès durant la session sur les questions encore en suspens restant de l'ensemble des réformes de gestion du Secrétaire général de 1997. Nous prenons acte avec satisfaction que des progrès encourageants ont été faits en particulier dans le domaine complexe de la réforme des ressources humaines. Le maintien et la gestion efficace d'une performance méritoire du personnel sont essentiels au succès de l'Organisation. Nous pensons que ce domaine a reçu à juste titre la plus haute priorité du Secrétaire général.

M. Ahmad (Pakistan) (parle en anglais): Au nom de la délégation du Pakistan, je voudrais exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général que le moment est venu de concrétiser les engagements pris au niveau des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du millénaire. C'est dans cet esprit que la délégation du Pakistan entend travailler en partenariat avec d'autres délégations et avec le Secrétariat afin de mettre en oeuvre les décisions du Sommet.

Les deux grands thèmes discutés lors du Sommet du millénaire ont été la paix et la sécurité, et le développement et l'élimination de la pauvreté. Ces thèmes constituent aussi la base du rapport du Secrétaire géné-

ral. Ils constituent à notre avis, les deux principaux défis auxquels l'Organisation des Nations Unies sera confrontée au cours du nouveau millénaire. Une paix durable ne peut s'épanouir en l'absence d'un développement durable. Le développement est impossible en l'absence de paix. La paix nécessite tant la prévention des conflits que le règlement des différends existants.

Si nous regardons autour de nous, nous pouvons voir que de nouveaux conflits ont pris naissance dans diverses régions du monde alors que de nombreux différends non résolus continuent de couver. Le Secrétaire général a demandé que l'on passe de ce qu'il appelle une culture de la réaction vers une culture de la prévention, qui se révèle très rentable en termes tant humains que financiers. On ne peut qu'accepter cette approche. Toutefois, pour que la prévention des conflits soit efficace et crédible, elle doit s'appliquer à toutes les situations, et traiter les causes profondes qui sont à la base des conflits. Là également, l'engagement doit être traduit en action.

En vertu de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité de maintenir et de renforcer la paix et la sécurité internationales. En remplissant ce mandat, il doit agir de façon uniforme, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à ses décisions. Il ne saurait y avoir de sélectivité, et le Conseil ne doit pas être utilisé comme une instance pour exprimer des préjugés bornés. Sinon, il courra le risque de miner la confiance que la communauté internationale place en l'Organisation des Nations Unies.

La Charte confère également au Secrétaire général le pouvoir d'entreprendre des activités de diplomatie préventive par le biais de ses bons offices. Nous l'encouragerions à continuer d'utiliser ce pouvoir, en vue de promouvoir le règlement pacifique des différends en cours et de prévenir les conflits éventuels.

L'Assemblée générale devrait considérer non seulement le développement et le renforcement de son propre rôle pour appuyer la paix et la sécurité, mais également le renforcement de la juridiction de la Cour internationale de Justice en tant que mécanisme impartial de règlement pacifique des différends.

Pour pouvoir s'acquitter de ses responsabilités, l'ONU doit disposer de ressources adéquates et prévisibles. Il faut fournir au Secrétaire général les outils qui lui permettent d'accomplir efficacement les tâches découlant de son mandat dans le domaine de la prévention des conflits ainsi que de l'instauration, du

maintien et de la consolidation de la paix. À ce moment-ci, je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Lakhdar Brahimi, ainsi qu'aux membres de son groupe de haut niveau, pour leur rapport sur la façon de renforcer la capacité de l'ONU dans ces domaines cruciaux. Nous sommes impatients de recevoir et de discuter le plan de mise en oeuvre que le Secrétaire général établira en fonction des recommandations contenues dans ce rapport.

Le Secrétaire général a de nouveau attiré notre attention sur le « dilemme de l'intervention », tout en nous rappelant les tragédies du Rwanda et de Srebrenica. Ma délégation a eu l'occasion de parler en détail du concept de l'intervention humanitaire lors de nos discussions de l'an dernier, ainsi qu'au cours des débats qui ont eu lieu au Conseil de sécurité sur ces sujets. À ce moment-là, nous avons demandé un examen minutieux et détaillé de ce concept. Nous avons également défini certains paramètres essentiels dans le cadre desquels ce concept aurait pu être étudié. Je ne vais donc pas les réitérer maintenant. Je voudrais néanmoins souligner notre volonté d'entamer un débat sur cette question importante.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent renforcer le régime international établi pour prévenir efficacement les crimes contre l'humanité. Les pays coupables de violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et qui soumettent un peuple à l'asservissement, ne doivent pas rester impunis. Il faut que la communauté internationale, par des efforts concertés, mette fin à la pratique éhontée du terrorisme d'État et à la brutale répression d'un peuple dans le but de l'empêcher d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Les auteurs de ces crimes doivent être amenés à respecter les principes de la Charte et les résolutions du Conseil de sécurité, et doivent être punis s'ils refusent de le faire. Ils ne méritent pas de place au sein de la communauté des nations. L'Article 6 de la Charte comporte des dispositions précises pour des cas de cette nature. Si l'Organisation applique une politique de deux poids deux mesures face à des situations semblables dans le monde, cela ne servira qu'à saper l'autorité de l'ONU aux yeux des peuples opprimés.

Je parle ici tout particulièrement de la campagne inlassable de répression menée contre le peuple du Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. Cette campagne nous montre le vrai visage de ce que l'on appelle la plus grande démocratie du monde et qui, plutôt que de

respecter les principes immuables de la démocratie dont il cherche sans vergogne à se faire le champion, les viole de façon flagrante. Le non-respect continu du droit à l'autodétermination du peuple du Cachemire ne saurait être dissimulé par les vaines déclarations de l'Inde en faveur de la démocratie. L'ONU doit respecter sa promesse envers le peuple cachemirien, qui a été consacrée dans les résolutions du Conseil de sécurité. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité et l'efficacité du système de règlement et de prévention des conflits de l'ONU. La paix et la sécurité en Asie du Sud, qui est aujourd'hui la région la plus explosive du monde, est également en jeu. La cause profonde de tous les problèmes touchant cette région, qui ont des conséquences graves pour la paix et la sécurité dans le monde, est le différend non résolu au Jammu-et-Cachemire. Pour instaurer la paix dans cette région, il faudra trouver un règlement juste à ce différend, qui concerne le destin de 10 millions de personnes. Il ne s'agit pas d'un différend territorial, mais plutôt d'un différend concernant le sort de 10 millions de personnes. Le bien-être socioéconomique d'un quart de l'humanité, qui vit en Asie du Sud, dépend aussi du règlement rapide de ce différend de longue date.

Le développement et l'élimination de la pauvreté représentent également d'énormes défis. Tandis que nous cherchons à renforcer la capacité de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la prévention des conflits, nous devons également renforcer la coopération internationale pour la promotion du développement durable et l'élimination de la pauvreté dans le monde entier. Comme je l'ai dit plus tôt, une croissance soutenue et équitable est essentielle à une paix durable et à la stabilité.

On s'entend généralement pour dire que la mondialisation n'est pas sans conséquences négatives. Elle a élargi le fossé économique entre le Nord et le Sud et approfondi l'écart existant entre les riches et les pauvres. L'ONU, en tant qu'organe le plus représentatif et universel, est le mieux à même d'assurer une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation entre toutes les nations et tous les peuples.

L'architecture internationale actuelle dans le domaine financier et commercial n'a pas permis de relever les défis du développement et de l'élimination de la pauvreté. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent se réformer et s'adapter aux nouvelles exigences d'une croissance mondiale durable. Le fait que le nombre de personnes dans le monde qui vivent dans une pauvreté abjecte ait augmenté est une claire indication des déséquilibres et de la nature partiale de l'actuel système commercial et financier international. La crise financière asiatique de 1997 a mis en exergue la vulnérabilité persistante des pays qui s'efforcent de parvenir à un développement durable dans ce contexte international.

L'aide publique au développement accuse un déclin régulier alors que, d'un autre côté, l'ordre du jour des institutions spécialisées de l'ONU s'écarte des objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté. Lors du Sommet du millénaire, tous les chefs d'État et de gouvernement sont convenus de réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec 1 dollar par jour d'ici à 2015. Nous devons à présent trouver les moyens et les ressources nécessaires pour réaliser cet objectif. La rencontre de haut niveau sur le financement du développement se tiendra bientôt, fournira aux États Membres et aux autres acteurs et parties prenantes concernés une occasion importante de décider de la marche à suivre pour mobiliser des ressources suffisantes afin de promouvoir le développement, le commerce, l'aide au développement et l'allégement de la dette.

Le développement durable et la protection de l'environnement ne s'excluent pas mutuellement; ces deux objectifs nécessitent une quantité suffisante de ressources. Les engagements pris à Rio en 1992 en vue de la mobilisation de ressources attendent d'être réalisés. Faute de quoi, l'objectif visant à assurer la protection de l'environnement restera difficile à atteindre.

La révolution de l'information et des communications a ouvert de nombreuses possibilités nouvelles. Mais elle a, dans le même temps, donné naissance au gouffre numérique. Cet écart doit être comblé si l'on veut que la grande majorité des peuples du monde profitent des bienfaits de ces nouvelles technologies.

Les pays en développement continuent de plier sous le fardeau écrasant de la dette extérieure, lequel entrave les efforts qu'ils déploient pour réaliser un développement durable. Il faut adopter des mesures novatrices pour venir en aide aux pays endettés. Lors du Sommet du millénaire, le Chef de l'exécutif du Pakistan a proposé que les pays endettés qui utilisent actuellement leurs ressources pour assurer le service de leur dette, puissent les consacrer au développement social, en mettant en particulier l'accent sur les pro-

grammes d'éducation, de soins de santé et de bien-être social.

Le défi du développement économique et de l'éradication de la pauvreté se fait particulièrement sentir en Afrique, en plus des conflits qui font rage dans cette région. La communauté internationale doit donc accorder une attention particulière à la situation économique et à la sécurité sur ce continent. De même, les besoins particuliers des petits États en développement insulaire et des pays sans littoral exigent des réponses et une attention particulières.

Le Secrétaire général a proposé d'instituer un Contrat mondial pour relever les défis du développement et de la protection de l'environnement, par lequel le secteur privé s'engagerait à adhérer aux pratiques les meilleures fondées sur des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté internationale. Nous savons parfaitement et nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'inviter le secteur privé à s'associer à des partenariats. Cependant, pour que le Contrat porte ses fruits, il est essentiel qu'il jouisse de la confiance des États Membres.

Pour relever les défis du XXIe siècle, l'ONU doit procéder à des changements en vue de refléter le caractère universel de l'Organisation. Cela est tout particulièrement vrai dans le cas du Conseil de sécurité qu'il faut rendre plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace.

D'aucuns s'appliquent actuellement à donner l'impression que la majorité des membres approuvent le fait qu'un petit nombre d'États puissent réaliser leurs ambitions de grande puissance. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Au cours du Sommet du millénaire et du débat général, nous avons entendu à maintes reprises des appels lancés du haut de cette auguste tribune en faveur d'une démocratisation du Conseil de sécurité et non pour la création de nouveaux centres de pouvoir et de nouveaux privilèges qui ne feraient qu'aggraver les déséquilibres actuels. Le processus de réforme ne sera complet que lorsque les méthodes de travail et le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité seront conformes au principe de l'égalité souveraine.

Nous devons être à la hauteur des tâches que nous ont confiées nos chefs d'État et de gouvernement. Nous devons répondre de manière efficace aux problèmes qui se posent à nous. Ce n'est que grâce à une Organisation des Nations Unies revitalisée et bien outillée que nous pourrons espérer réaliser collectivement nos objectifs communs.

M. Andjaba (Namibie) (parle en anglais): Ma délégation souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation, que nous examinons aujourd'hui. Ce rapport traite d'une longue série de questions. Nous nous félicitons qu'il aborde un si grand nombre de questions et que les plus critiques d'entre elles fassent l'objet d'un examen soigneux. Pour un grand nombre de ces questions, nous partageons les préoccupations du Secrétaire général et nous souscrivons à son invitation à examiner et à mettre rapidement en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport Brahimi sur les opérations de paix de l'ONU.

La délégation namibienne se félicite, qu'outre les domaines traditionnels de préoccupation de l'ONU, tels que la paix et la sécurité internationales, les activités humanitaires, la coopération pour le développement et les droits de l'homme, le rapport traite également d'autres questions importantes telles que le gouffre numérique qu'il importe de combler, le VIH/sida, le développement social, la promotion de la femme, l'élimination de la pauvreté et le financement du développement.

Je me limiterai, dans cette intervention, à quatre questions qui ont été mises en exergue dans le rapport du Secrétaire général et qui revêtent une importance toute particulière pour ma délégation.

Tout d'abord, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'épidémie du VIH/sida est un grave problème de développement. Qui plus est, nous estimons que la pandémie du sida représente une véritable menace à la paix et la sécurité sur le continent africain, comme cela a été souligné lors d'un récent débat historique du Conseil de sécurité qui a été consacré à l'incidence de cette terrible maladie sur la sécurité des pays africains qui sont frappés par cette épidémie. Nous disposons de nombreuses statistiques alarmantes qui décrivent bien la situation sur le terrain.

Étant donné que la semaine prochaine nous débattrons de la question de la pandémie du VIH/sida, et compte tenu de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra prochainement, je vais me limiter à quelques observations préliminaires. Vu l'ampleur de la pandémie, je pense qu'il n'est que justifié que l'Assemblée générale traite de cette question et adopte d'urgence des mesures concrètes pour s'attaquer

à ce fléau. Il y a bien longtemps que cet organe aurait dû traiter de la question et fixer les dates précises de la session extraordinaire. Il est également important que le processus préparatoire et la session extraordinaire embrassent tous les points à considérer.

Ma délégation est fermement convaincue qu'un financement approprié doit être assuré tant pour le processus préparatoire que pour la session extraordinaire elle-même. Cela exige un ferme engagement politique de la part de tous les États Membres, et je pense que cet engagement devra peut-être être démontré bientôt à la Cinquième Commission.

Deuxièmement, le développement et l'élimination de la pauvreté sont des questions d'une importance considérable pour les Nations Unies et pour tous les pays pris individuellement. Ma délégation apprécie la présentation succincte faite de cette question dans le rapport du Secrétaire général, dans le contexte de la mondialisation et des autres problèmes qui se posent aux pays en développement. La Namibie pense qu'il faut d'urgence réexaminer et reformuler le paradigme de base de la mondialisation elle-même. Nous espérons avoir bientôt une occasion de discuter plus avant de cette question.

Pour aujourd'hui, nous voudrions souligner que le développement et l'élimination de la pauvreté devraient être traités dans le contexte des engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du millénaire. En outre, la délégation namibienne voudrait que soit établi un lien plus étroit entre les engagements de la Déclaration du millénaire et la prochaine Réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.

La Namibie participera activement aux préparatifs de cet important événement international, qui doit dûment tenir compte des besoins de tous les pays en développement. En outre, cette réunion sera une occasion d'examiner dans un esprit nouveau les recommandations et les engagements de toutes les grandes conférences des Nations Unies de la décennie écoulée. Les représentants savent que nombre d'excellentes recommandations émanant de ces conférences n'ont pas pu être mises en oeuvre par manque de ressources. Toutes ces considérations devraient constituer un point de départ pertinent pour les travaux du Comité préparatoire de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement.

La paix et la sécurité internationales continuent de se dérober, notamment sur le continent africain. À cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général sur les questions et problèmes qu'il mentionne à ce sujet dans la section de son rapport traitant du maintien et de la consolidation de la paix. Dans ce contexte, ma délégation s'associe à d'autres qui ont pris la parole avant elle pour demander que l'on examine rapidement le rapport Brahimi. Nous demandons d'autre part instamment la mise en oeuvre rapide des nombreuses des recommandations essentielles qui figurent dans ce rapport.

La Namibie partage également les préoccupations du Secrétaire général exprimées aux paragraphes 31 à 37 du rapport à l'examen. Toutefois, comme le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, M. Theo-Ben Gurirab, l'a dit à l'Assemblée durant le débat général,

« La Namibie n'est pas convaincue et continuera de s'opposer à toute forme d'intervention humanitaire unilatérale hors du contexte de la Charte ». (A/55/PV. 24)

Nous pensons que les dispositions de la Charte constituent un cadre adéquat permettant de traiter du genre de problèmes mentionnés au paragraphe 37 du rapport que nous examinons. En outre, nous prenons note de l'initiative du Canada visant à mettre sur pied une commission indépendante sur l'intervention humanitaire. Nous maintenons toutefois que l'Assemblée générale elle-même devrait rester saisie de la question jusqu'à ce qu'un résultat satisfaisant soit obtenu.

Enfin, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le paragraphe 30 sur la Déclaration du millénaire, où les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé le rôle central de l'Assemblée générale et ont demandé de lui permettre de jouer ce rôle efficacement. Dans ce contexte, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie a fait quelques propositions pratiques qui pourraient aider en la matière. Nous serions heureux de voir l'Assemblée générale prendre toutes les initiatives qui lui paraîtront bonnes pour l'examen de ces propositions.

Ma délégation est prête à participer à tout débat ayant trait à cette question ou à d'autres questions soulevées plus tôt. Nous sommes d'autre part prêts à coopérer pleinement avec le Président de l'Assemblée générale et à continuer de l'appuyer dans ses efforts.

M. Stuart (Australie) (parle en anglais): Un des résultats marquants du Sommet du millénaire est que la Déclaration nous a donné un programme de travail. Elle renferme un certain nombre d'objectifs à atteindre concernant des tâches qui devraient être essentielles quant à la façon dont l'ONU se développe en tant qu'Organisation au cours de ce nouveau siècle. Certains de ces objectifs ont été présentés sous la forme de buts énoncés en termes simples, y compris une résolution commune de réduire de moitié, la « proportion » de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour; de faire une réalité de l'enseignement primaire pour tous; et de réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle. Tout cela d'ici à 2015.

Ma délégation accepte l'inclusion de ces buts comme une façon bien comprise de faire la synthèse de ce que nous, États Membres, reconnaissons comme les défis essentiels qui se posent aux Nations Unies dans la promotion du développement, l'allégement de la pauvreté et le bien-être individuel. L'utilité de ces buts est de servir à la fois de repères en fonction desquels mesurer les résultats des efforts collectifs qui mènent les États Membres de l'ONU en vue de coopérer dans ces domaines, et de message succinct et sans équivoque de nos intentions et priorités.

L'élimination de la pauvreté est un aspect de l'activité de l'ONU qui figure au Chapitre III du rapport du Secrétaire général sur l'activité l'Organisation. En fait, le Secrétaire général la présente comme l'objectif de développement le plus important de l'ONU. Sur la base des évaluations présentées dans le rapport du nombre de personnes qui tâchent de survivre avec moins de 1 dollar par jour, l'objectif du Sommet du millénaire est de faire passer de 1,2 milliard à 600 millions le nombre de personnes vivant à ce niveau ou au-dessous. C'est un chiffre intimidant, mais nous ne devrions pas nous laisser dissuader car l'expérience, par exemple dans des pays de l'Asie de l'Est, a montré qu'une forte croissance économique durant une génération peut avoir un impact majeur sur les niveaux de pauvreté. Néanmoins, l'établissement de cet objectif élude la question : que devrait faire l'ONU exactement pour aider à réaliser ce changement?

Le rapport du Secrétaire général reconnaît l'importance de transformer les engagements en action. Ma délégation est certainement d'accord avec ses observations que « la promotion d'une croissance durable et équitable » est le meilleur moyen de progresser en vue de la réalisation des objectifs en ce qui concerne la

pauvreté, et que cela va de pair avec des marchés ouverts et des institutions juridiques et réglementaires stables favorisant le fonctionnement de ces marchés. Dans l'ensemble cependant, la partie du rapport consacrée à ce sujet est plutôt maigre en ce qui concerne les mesures d'action spécifiques.

Ma délégation pense donc qu'une des tâches que nous devrions nous assigner durant la présente session de l'Assemblée générale est d'identifier ce que l'Organisation des Nations Unies pourrait faire de plus pour promouvoir les niveaux de croissance économique qui pourraient engendrer une si importante baisse de pauvreté, y compris en réfléchissant à la façon d'encourager la suppression des contraintes qui entravent la croissance des pays en développement.

Ces contraintes sont à la fois externes et internes. Pour éliminer les contraintes externes, nous devrions répondre au besoin d'un système financier et commercial international qui soit équitable, régulé et non discriminant. Un accès meilleur et plus juste aux marchés, ainsi que l'élimination des distorsions qui affectent le commerce international - qui vont des barrières commerciales toujours existantes aux subventions à l'exportation – donneraient un élan majeur au type de croissance dont nous avons besoin pour tendre vers les objectifs fixés par le Sommet. De larges négociations multilatérales se sont avérées la meilleure façon de créer un environnement commercial plus équitable, plus ouvert et plus prévisible. Pour cette raison, l'Australie a ardemment défendu le lancement rapide d'une série de négociations commerciales multilatérales orientées sur l'accès aux marchés. Ces négociations sont nécessaires non seulement pour accroître la libéralisation commerciale, mais aussi pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de retour en arrière par rapport aux engagements pris. Il est en particulier important que les négociations génèrent les conditions qui permettent aux pays en développement de bénéficier d'une façon plus équitable de la croissance du commerce et la croissance générale de l'économie mondiale. Pour que cela se produise, il faut que des débouchés soient créés dans les secteurs où les pays en développement ont un potentiel d'exportation et où leur offre est compétitive. Et en ayant cela à l'esprit, il est vital de rendre plus équitable le commerce des produits agricole.

D'après le rapport annuel de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur les politiques agricoles, les subventions totales à l'agriculture dans les pays de l'OCDE ont at-

teint 361 milliards de dollars des États-Unis en 1999. C'est sept fois plus que l'aide au développement que ces mêmes pays fournissent aux pays en développement. La protection des exploitations agricoles est revenue à des niveaux qu'on n'avait plus vus depuis plus de 10 ans. En particulier, les subventions aux exportations agricoles sont les formes de soutien les plus pernicieuses et celles qui déforment le plus le commerce. C'est précisément pour cette raison que depuis 40 ans, on ne les a pas autorisées pour les exportations industrielles.

Une des contraintes internes les plus importantes à la croissance, dont nous suggérons l'examen par l'Assemblée, concerne l'impact que les politiques et les institutions nationales exercent sur le développement. Cela a été reconnu durant la session de l'Assemblée générale récemment conclue, par l'adoption de la résolution sur la mondialisation, qui souligne l'importance :

« d'une gestion des affaires publiques qui réponde aux besoins de la population, fondée sur une fonction publique, des processus décisionnels et une administration efficaces, transparents et responsables ». (Résolution 54/231, par. 10)

Le respect du rôle et des droits des personnes et des familles est aussi un élément essentiel qui va de pair avec une économie de marché florissante. Nous pensons qu'alors que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ont un rôle à jouer pour aider à renforcer la bonne gestion des affaires publiques de façon à contribuer à un développement équitable et durable, rien ne peut remplacer l'action des gouvernements.

Un autre aspect de la promotion du développement économique mentionné dans le rapport du Secrétaire général concerne le financement. La conférence de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu l'année prochaine sera aussi un élément important pour l'examen de la façon de mettre en oeuvre nos objectifs fixés par le Sommet. L'Australie continuera à contribuer activement et d'une façon constructive aux préparatifs de cet événement.

Le rapport du Secrétaire général décrit une partie du travail que l'Organisation des Nations Unies a réalisé dans les 12 derniers mois, en examinant les relations entre la mondialisation et l'éradication de la pauvreté. Certaines idées valables se sont dégagées des réunions entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, et des discussions au sein du

Conseil. Pour majeure partie, ces discussions réfléchissent une appréciation du rôle et des limites de l'ONU et d'autres organisations multilatérales. Cependant, nous entendons encore occasionnellement l'argument que l'ONU peut, d'une certaine façon, repousser la marée de la mutation mondiale. Elle ne le peut pas. Son rôle devrait plutôt consister à aider les États Membres à identifier et traiter à la fois les défis et les possibilités de la mondialisation. Les formules simplistes associant ces changements à la pauvreté ou l'inégalité ne nous mèneront pas loin – et pourraient nous induire en erreur, car d'après une estimation fiable, dans les 10 dernières années, la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté a en fait chuté de 28 à 24 %.

Ce qui est important dans le débat sur la mondialisation en cette Assemblée générale, c'est de se centrer sur des actions pour lesquelles l'ONU peut vraiment compter. Le rapport du Secrétaire général note qu'on fait un progrès régulier dans l'amélioration de la cohérence et l'efficacité de la performance opérationnelle de l'ONU. Pour ma délégation, voilà un domaine de coopération bien plus fructueux que la poursuite de propositions chimériques et impossibles à appliquer pour des impôts internationaux. Encouragés en particulier par l'expérience à ce jour du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, nous aimerions que ce modèle de coordination des programmes nationaux au sein des institutions de l'ONU devienne une approche standard. Nous appuyons aussi vigoureusement le mouvement en faveur de budgets fondés sur les résultats, pour ce qui concerne les fonds et les programmes de l'ONU. Cette attention accrue portée sur l'obtention de résultats et leur mise en évidence, permettra non seulement d'attirer un financement supérieur, mais aussi de faire en sorte que ces fonds soient utilisés au mieux pour soutenir les objectifs contenus dans la Déclaration du Sommet.

J'espère que tout cela donnera aux délégations une bonne idée des points de vue de l'Australie dans certains domaines qui méritent l'attention pour mener à bien le programme fixé par le Sommet du millénaire. D'autres priorités, dont les suivantes, nous apparaissent en ce qui concerne le développement et l'aide humanitaire. Une de ces priorités est de voir comment intensifier les efforts internationaux pour endiguer puis inverser la propagation de l'épidémie du VIH/sida. Nous aimerions aussi dynamiser les premiers préparatifs de la Conférence de suivi Rio+10 de la Conférence des

Nations Unies sur l'environnement et le développement, car nous aimerions voir un travail préparatoire permettant un suivi valable de la Conférence de Rio. Nous souhaitons aussi que l'on fasse progresser l'examen des problèmes liés aux océans. Cela comprendrait la consolidation de la réunion inaugurale très réussie du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les affaires maritimes et le traitement de certains problèmes urgents concernant les méthodes de pêche, par le biais de résolutions de l'Assemblée générale. Ma délégation aimerait aussi aborder le problème de la sécurité de l'eau, y compris la proposition - appuyée par l'Australie - d'une Année internationale de l'eau douce, et des moyens pratiques de poursuivre certains objectifs du Sommet du millénaire comme la réduction de moitié de la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable sans danger.

Aujourd'hui, je me suis concentré essentiellement sur le thème de la réduction de la pauvreté qui, aux yeux de l'Australie est un problème central pour l'Organisation des Nations Unies. Pour finir toutefois, je voudrais faire quelques commentaires plus généraux sur la façon dont le Sommet du millénaire pourrait servir nos travaux durant cette cession.

Comme d'habitude, le rapport du Secrétaire général est une étude utile sur les activités de l'ONU et, comme d'habitude, il couvre une très large palette d'activités menées par l'Organisation des Nations Unies. Le Sommet, cependant, nous a donné une occasion exceptionnelle pour donner plus d'élan et de focalisation au travail de l'Organisation. L'élan provient de l'extraordinaire participation au Sommet d'une grande majorité des dirigeants nationaux. La focalisation peut être tirée de la Déclaration du Sommet, qui nous a tracé la voie pour notre travail à l'intérieur de l'ONU et nous a guidé dans nos priorités. Ce dernier élément est fondamental. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas tout faire. Maintenant que nous avons progressé dans la sélection des domaines pour lesquels elle joue un rôle indispensable, c'est aux délégations de s'assurer que les ressources et les efforts l'Organisation soient affectés à la réalisation de ces objectifs.

Naturellement, les priorités de ma délégation comprennent beaucoup de domaines que je n'ai pas mentionnés. Certains apparaissent dans les déclarations faites par le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, respectivement durant le Sommet et le débat général. Nous partageons le vif intérêt que beaucoup ont exprimé ici en faveur de réformes pratiques, y compris une mise à jour de la composition du Conseil de sécurité, la reconfiguration des collèges électoraux et une augmentation des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix, conformément au rapport Brahimi. Nous poursuivrons à nouveau vigoureusement notre travail sur le désarmement et nombre d'aspects évoqués au chapitre IV du rapport du Secrétaire général – le chapitre sur « L'ordre juridique international et les droits de l'homme ».

Ma délégation espère travailler avec les délégations des autres États Membres en vue de donner une dimension concrète aux buts fixés dans la Déclaration du Sommet. Nous savons que nous ne partons pas de zéro. Il nous faut consolider les acquis, programmes et opérations. Nous ne devons pas tout réinventer, mais nous devons être prêts à essayer de faire les choses différemment pour que l'ONU réponde aussi efficacement que possible aux défis d'aujourd'hui.

Mme Enkhtsetseg (Mongolie) (parle en anglais): Je voudrais d'abord exprimer la reconnaissance du Gouvernement de mon pays au Secrétaire général pour son rapport annuel (A/55/1), qui couvre les aspects importants de l'activité de l'Organisation durant les 12 derniers mois. Le rapport contient plusieurs idées et propositions utiles destinées à promouvoir davantage l'action de l'Organisation dans des domaines spécifiques. Ma délégation voudrait assurer le Président de l'Assemblée générale que la Mongolie coopérera avec le Secrétaire général et les autres États Membres pour rendre cette Organisation plus forte et plus efficace dans la réalisation des nobles buts et principes inscrits dans la Charte.

S'agissant du renforcement du rôle de l'ONU, ma délégation voudrait souligner l'importance du récent Sommet du millénaire des Nations Unies et de ses conclusions. La Déclaration du millénaire, adoptée lors du Sommet, a non seulement réaffirmé l'attachement de la communauté internationale aux buts et principes de la Charte, mais elle a également réaffirmé que celleci était prête à revoir les activités de l'Organisation dans l'esprit de l'évolution qui caractérise le monde contemporain. Comme le Secrétaire général l'a dit fort à propos dans son rapport, il est temps, à cette session de l'Assemblée générale, que nous retroussions nos manches et que nous commencions à mettre en oeuvre les promesses audacieuses faites durant le Sommet, promesses qui sont difficiles, mais non impossibles à réaliser.

Comme l'examen de ce point de l'ordre du jour ne doit pas donner lieu à un deuxième débat général, je me limiterais aux points suivants.

Au paragraphe 32 de la Déclaration du millénaire (résolution 55/2), les dirigeants du monde ont solennellement réaffirmé que

« l'Organisation des Nations Unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement ».

La mise en oeuvre de la Déclaration du millénaire suppose un approfondissement de la réforme de l'ONU, y compris le rétablissement du rôle important de l'Assemblée générale tel qu'envisagé dans la Charte, la réforme du Conseil de sécurité, le renforcement du rôle du Conseil économique et social et une meilleure coordination des activités de l'ONU avec celles des institutions financières internationales.

La réforme de l'Organisation est un processus continu. Elle est en cours et a déjà donné lieu à des résultats dans certains domaines, mais l'effort de réforme du Conseil de sécurité ne nous a pas rapprochés de la solution de l'une des questions clefs: l'élargissement du Conseil en vue de refléter les réalités contemporaines et d'accroître son efficacité. Nous pensons que l'élargissement du Conseil doit se faire dans les deux catégories de sièges permanents et non permanents. Un accroissement raisonnable du nombre de sièges non permanents doit refléter la nature représentative du Conseil et permettre à un nombre croissant d'États Membres, y compris des petits États, de contribuer à son travail. La réforme du Conseil doit également traiter du droit de veto, qui doit être considérablement réduit.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il s'est produit, au cours des dernières années, un accroissement des demandes en matière d'activités de l'Organisation concernant le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Les enseignements tirés de Srebrenica, du Rwanda et de la Sierra Leone rendent nécessaire un examen approfondi et critique pour que les opérations de maintien de la paix répondent aux engagements pris au titre de la Charte.

À cet égard, la délégation de la Mongolie rend hommage au travail du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Brahimi. Le rapport du Groupe (A/55/305) présente une analyse transparente de la situation actuelle et des recommandations précises en vue de changements. Nous partageons l'avis selon lequel le rapport mérite d'être sérieusement examiné et que mesures spécifiques doivent être prises à cette session de l'Assemblée. En vue d'accroître sa contribution directe aux opérations de maintien de la paix, la Mongolie a signé, l'an dernier, un mémorandum d'accord avec le Département des opérations de maintien de la paix. Aujourd'hui, la Mongolie dispose de personnel formé, prêt à participer à des opérations de maintien de la paix. En outre, une unité spéciale des forces armées de la Mongolie a récemment participé avec succès à l'exercice régional de formation au maintien de la paix, conduit en Asie centrale, sous les auspices de l'ONU.

La réforme de l'ONU doit être partiellement jugée d'après le rôle que l'Organisation pourrait jouer dans la promotion des objectifs de développement de ses Membres, notamment des États petits, vulnérables et les moins avancés, et dans la réduction de la pauvreté dans le monde d'aujourd'hui. Ce rôle est de plus en plus important en cette ère de mondialisation. À cet égard, ma délégation rend hommage au rôle positif joué par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'agissant d'exposer nettement les problèmes des pays en développement sans littoral. Ces pays, en raison de leur situation géographique, ne peuvent être réellement compétitifs et sont forcés de consacrer deux ou trois fois plus de temps pour accéder aux marchés mondiaux, perdant ainsi tout avantage compétitif qu'ils pourraient avoir autrement.

La mise en oeuvre des décisions de la dixième session de la CNUCED pourrait aider ce groupe de pays à surmonter certaines des difficultés déjà mentionnées. Ma délégation espère que les prochaines rencontres trilatérale et ministérielle sur les problèmes des pays en développement sans littoral auront un effet pratique sur la réduction des immenses obstacles à leur développement. De même, nous accordons une grande importance à la prochaine conférence de haut niveau sur le financement du développement.

Pour passer brièvement aux questions de sécurité et de désarmement, ma délégation voudrait exprimer son appui à la proposition du Secrétaire général de convoquer une grande conférence internationale destinée à identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires. Nous espérons que cette proposition oppor-

tune sera sérieusement examinée à la présente session de l'Assemblée générale.

La Mongolie estime qu'en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, l'ONU pourrait créer un registre des stocks de matières fissiles. Cela aiderait à créer un équilibre souhaitable avec le Registre des armes classiques tenu par l'ONU.

Tous les États, grands et petits, sont supposés contribuer à la promotion et à la concrétisation des buts consacrés dans la Charte des Nations Unies. Fidèle à cet esprit, la Mongolie essaie de transformer son vaste territoire en zone exempte d'armes nucléaires. À cette fin et dans le cadre de l'application de la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale, elle a entrepris une série de consultations avec les cinq États dotés d'armes nucléaires sur l'officialisation de ce statut. À l'issue de ces consultations, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité devraient faire bientôt une déclaration commune fournissant à la Mongolie, en liaison avec ce statut, des assurances en matière de sécurité nucléaire. Cela constituerait une mesure concrète vers l'officialisation de ce statut. Nous pensons que le renforcement d'autres aspects de la sécurité extérieure de la Mongolie rendrait le statut plus crédible et plus efficace. Un régime de sécurité transparent, crédible et stable lié au statut de la Mongolie serait notre contribution aux efforts internationaux de promotion de la paix et de la sécurité régionales.

Pour terminer, je voudrais souligner de nouveau la détermination de la Mongolie de contribuer activement à l'action de l'ONU, dans le cadre de la concrétisation de ses nobles buts et objectifs.

M. Sun (République de Corée) (parle en anglais): Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé et riche d'aperçus sur l'activité de l'Organisation (A/55/1). Le Sommet du millénaire, tenu dans cette même salle il y a trois semaines, a été un événement historique. Il a donné à plus de 170 dirigeants du monde la rare occasion d'atteindre un consensus sur des principes directeurs de règlement des problèmes formidables que nous réserve le nouveau siècle. Il nous incombe maintenant de traduire dans les faits la Déclaration du Sommet.

Je tiens également à transmettre les remerciements de ma délégation au Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il marque à l'évolution de la situation dans la péninsule de Corée. Nous prenons note du paragraphe 58 du rapport, dans lequel le Secrétaire général fait référence à la péninsule coréenne, et nous partageons son sentiment sur le fait qu'une occasion historique se fait jour sur la péninsule de régler des conflits vieux de dizaines d'années entre la Corée du Sud et la Corée du Nord et de contribuer ainsi à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà. Je voudrais à ce propos dire à quel point mon gouvernement est satisfait de la déclaration publiée par les Coprésidents du Sommet du millénaire, dans laquelle ils se félicitent du sommet intercoréen et de ses mesures de suivi (communiqué de presse GA/SM/194, 6 septembre 2000).

Nous avons récemment pu observer un redémarrage des opérations de maintien de la paix des Nations Unies face à une multiplication des crises dans le monde, en particulier au Timor oriental, dans les Balkans et en Afrique. Le nombre de soldats de la paix des Nations Unies sur le terrain a triplé, et celui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies semble continuer d'augmenter. La complexité des dernières crises nécessite des opérations de maintien de la paix dont la portée dépasse celle des opérations de maintien de la paix classique. Ma délégation convient avec le Secrétaire général que le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont désormais inséparablement liés.

À cet égard, nous saluons le rapport (A/55/305) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies présidé par M. Lakhdar Brahimi, qui constituera à notre avis un important point de départ pour les délibérations sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les moyens de les rendre plus efficaces et de mieux les adapter aux défis de l'avenir. Je réserve mes observations détaillées pour de futures occasions, mais je voudrais d'ores et déjà faire quelques remarques sur le rapport Brahimi. Dans la mise en oeuvre d'un grand nombre des recommandations du rapport, nous devons tenir compte notamment de leurs incidences budgétaires. Nous pensons que le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité devrait être plus transparent. Les pays qui fournissent des contingents ou font d'autres contributions importantes devraient avoir la possibilité, d'une manière ou d'une autre, de participer au processus de prise de décisions du Conseil. À cet égard, des notes d'information du Secrétariat devraient, en dehors du cadre du Conseil de sécurité, être mises à la disposition des États Membres fournisseurs, non seulement pour les questions qui

touchent à la sécurité de leur propre personnel, mais aussi pour toutes les autres questions liées aux opérations de maintien de la paix. Cela permettrait d'améliorer à long terme l'efficacité des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais assurer l'Assemblée que la République de Corée, qui s'est jointe à la force de maintien de la paix au Timor oriental, maintiendra dans l'avenir son ferme engagement vis-à-vis de la cause et des activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À l'aube du nouveau millénaire, l'informatique apparaît comme un catalyseur de la mondialisation. Nous savons tous l'énorme potentiel que représente la mondialisation en matière de croissance économique et d'élimination de la pauvreté, et nous ne devons pas non plus sous-estimer ses retombées positives au niveau de l'intégration des peuples du monde. Toutefois, il est nécessaire d'être plus attentif aux préoccupations croissantes concernant ses conséquences indésirables, en particulier pour les pays en développement.

Quoi qu'il en soit, l'ONU continue de jouer un rôle moteur s'agissant de jeter un « pont numérique » vers les pays en développement pour leur permettre de se joindre à la révolution informatique. Compte tenu de l'importance particulière qu'il attache à la formation aux technologies de l'information et de la communication, mon gouvernement a décidé de fournir aux pays en développement des programmes de formation aux technologies de l'information, qu'il prévoit encore de développer à l'avenir. Nous estimons que l'ONU doit faire davantage pour apporter aux pays en développement une formation de ce type. Il faut plus d'actions concertées aux niveaux national, régional et international pour combler le fossé numérique. En outre, il est clair qu'un partenariat authentique avec les principales parties prenantes du développement, comme les institutions de Bretton Woods et le secteur privé, revêt une importance de plus en plus déterminante. À cet égard, ma délégation appuie l'initiative novatrice d'un pacte mondial prise par le Secrétaire général l'an dernier, et les initiatives plus récentes sur le sujet.

Je voudrais maintenant parler des résultats positifs des deux sessions extraordinaires chargées de l'examen et de l'évaluation de l'application des engagements pris, respectivement, au Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, en vue de réaliser une « société pour tous » dans le nouveau millénaire. Lors de ces sessions, nous avons tous réaffirmé notre engagement de mettre l'être humain au centre du développement. Pour que le développement soit durable, il doit se faire dans un respect authentique de la démocratie et des droits de l'homme. À cet égard, ma délégation se félicite de la résolution adoptée en avril dernier par la Commission des droits de l'homme sur le rôle de la bonne gouvernance dans la promotion des droits de l'homme. Ma délégation convient avec le Secrétaire général que cette résolution révolutionnaire établit un lien entre la bonne gouvernance et un climat propice à la jouissance des droits de l'homme et à la promotion d'un développement centré sur l'être humain.

L'un des défis les plus fondamentaux que doit relever cette Organisation est de savoir comment mieux répondre aux besoins du public mondial. Pour pouvoir bénéficier de l'appui le plus large possible, l'ONU a besoin selon moi d'une communication efficace et bien planifiée et d'activités orientées vers des objectifs précis. À cet égard, l'ONU a fait des progrès considérables dans l'amélioration de la communication avec le public et le renforcement de sa rentabilité administrative, mais il reste encore bien plus à faire pour mieux tirer parti des ressources et des fonds de l'Organisation.

Ma délégation souhaite réaffirmer l'attachement de la République de Corée au renforcement des travaux de l'Assemblée générale. Sous l'habile direction de M. Harri Holkeri, de la Finlande, et suite à l'historique Sommet du millénaire, la cinquante-cinquième session promet à notre avis d'être la plus fructueuse de toutes les sessions de l'Assemblée.

M. Listre (Argentine) (parle en espagnol): Nous remercions le Secrétaire général des observations dont il nous fait part dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/55/1), lequel, avec le rapport du millénaire (A/54/2000), va contribuer à identifier les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale à l'aube du nouveau millénaire, tout en proposant des solutions à ces problèmes.

Malheureusement, au cours de l'année passée, de nouveaux conflits ont éclaté. Les guerres, la pauvreté extrême, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme ainsi que la pandémie du sida illustrent les souffrances endurées.

Le lien entre la paix et la pauvreté devient de plus en plus manifeste. Comme l'indique le Secrétaire géné-

ral, il y a une relation évidente entre la prospérité des marchés et la sécurité des hommes qui implique, à notre avis, une démarche fondée sur une plus grande solidarité qui dotera le système de ressources et favorisera un développement juste et durable pour tous les êtres humains. En s'adressant au Sommet du millénaire, le Président de l'Argentine a mis précisément l'accent sur cette question.

Nous n'avons pas encore réfléchi aux défis évoqués l'année dernière par le Secrétaire général, que représentent les limites à la souveraineté et la nécessité de répondre aux violations graves et massives des droits de l'homme. Le principe de la non-ingérence est à la base des relations entre les États qui sont égaux et souverains. L'Argentine estime néanmoins, en même temps, qu'un principe complémentaire doit être ajouté à celui de la non-ingérence : le principe de la non-indifférence. Ce principe signifie que les crimes ne peuvent pas rester impunis et que nous devons rechercher activement des moyens pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Nous nous félicitons donc de la création de la Cour pénale internationale et des Tribunaux pour le Rwanda, l'ex-Yougoslavie et la Sierra Léone, convaincus que leur formidable pouvoir de dissuasion constitue un progrès réel, important et définitif sur la voie de la paix, de la réconciliation nationale et de la justice.

Il est indispensable de renforcer la protection de la population civile qui est touchée par les conflits. Les recommandations contenues dans le rapport présenté au Conseil de sécurité en septembre dernier conserve son entière validité et les résolutions adoptées par le Conseil représentent des progrès importants dans ce sens.

Les fonctionnaires et le personnel humanitaire de l'ONU continuent d'être la cible d'attaques très graves. Nous rendons hommage à ceux qui ont récemment perdu leurs vies. L'Argentine est très active dans cette arène, et quand elle a présidé les travaux du Conseil de sécurité en février dernier, nous avons tenu un débat public sur cette question. Nous attendons avec intérêt les propositions que le Secrétaire général fera au sujet de la mise en œuvre de la Convention de 1994 sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous lançons un appel aux pays pour qu'ils signent et ratifient ce texte et à la communauté internationale pour qu'elle s'attaque résolument à ce problème.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, mon pays soutient que la réforme doit être de grande envergure et inclure tous ses aspects afin de le rendre plus démocratique, transparent et efficace. Mon pays estime que l'augmentation du nombre des membres ne doit concerner que les membres non-permanents pour ne pas créer de nouveaux privilèges en plus de ceux qui existent déjà.

L'organe qui doit parvenir au consensus nécessaire pour que la réforme soit légitime doit être, à notre avis, le Groupe de travail à composition non limitée qui est ouvert à tous les Membres de cette Organisation.

L'accueil qui a été réservé au rapport Brahimi par les États Membres montre la reconnaissance largement partagée de l'importance des opérations de maintien de la paix, des défauts du système et de la nécessité d'adopter des mesures urgentes pour le revitaliser.

Ce moment de la vie politique doit être saisi pour progresser dans la mise en oeuvre de ses recommandations. Le succès de l'application du rapport Brahimi dépend de la volonté des États Membres qui doit se traduire dans leur décision, d'une part, de fournir à l'Organisation les ressources humaines et financières nécessaires et, d'autre part, d'assumer les risques inhérents aux missions de maintien de la paix. Sans un engagement véritable de ses Membres, l'ONU sera incapable de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le rapport constitue un apport précieux aux efforts visant à développer le système au maximum. Nous demandons instamment aux États d'analyser ses recommandations dans le cadre de l'Assemblée générale aussi bien que celui du Conseil de sécurité et de ne pas retarder la mise en œuvre des mesures qui, sans nul doute, renforceront les capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix.

Le rapport de cette année reflète également les efforts que l'ONU déploie pour limiter la diversification de l'assistance humanitaire d'urgence, qui est exacerbée par les dimensions effrayantes des catastrophes humanitaires et par la terrible souffrance des populations civiles et du personnel humanitaire dans d'innombrables conflits.

Ce rapport prouve que l'action du système des Nations Unies est entravée par des difficultés financières et politiques. Dans le domaine financier, la baisse des contributions aux appels globaux interinstitutions est alarmante. Dans le domaine politique, l'insuffisance

des moyens et de la volonté de coopération des autorités concernées et des belligérants est inquiétante.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Argentine a suivi de près le déroulement d'un grand nombre d'opérations d'aide humanitaire d'urgence et évalué la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Nous appuyons les efforts inlassables déployés par Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui, avec son énergie et sa créativité, a élargi l'éventail des activités du Haut Commissariat pour atteindre de plus en plus de personnes.

Nous devons accorder davantage d'attention au sort des personnes déplacées dans leurs pays qui vivent dans des conditions extrêmes et manquent souvent d'assistance et de protection. Nous devons soutenir les États qui traversent ces bouleversements, en particulier les cas les plus extrêmes, pour qu'ils puissent apporter à ces citoyens une assistance et des services sociaux de base aussi longtemps qu'ils seront déplacés et pour créer des conditions permettant leur retour dans la sécurité et la dignité.

Nous devons souligner le fait que des actions menées à bien par l'ONU et ses organes subsidiaires doivent porter principalement sur les personnes et sur la protection et la défense des valeurs et des biens des personnes qui sont touchées par les crises et les conflits.

L'ONU a contribué à élargir l'éventail des questions qui font actuellement l'objet de débat dans les instances internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods. Une plus grande interaction entre l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international est essentielle pour élaborer de nouvelles stratégies qui synthétisent la dichotomie à laquelle on assiste dans divers pays en développement entre la mondialisation et l'élimination de la pauvreté.

La coopération entre les gouvernements et les acteurs de la société civile renforce les capacités de développement. Nous soulignons ici l'initiative établissant le « Pacte mondial » qui lie les entreprises, les syndicats et les organisations civiles à l'activité quotidienne du système des Nations Unies comme un moyen de compléter l'action des gouvernements, créant un climat de certitude pour le commerce dans les pays qui ont besoin de capitaux et d'investissements pour leur croissance économique.

Nous devons également mettre l'accent sur la création d'un corps de volontaires pour assister ces pays qui sont les plus isolés en matière de technologies de l'information et pour permettre l'intégration des zones les plus éloignées sur l'autoroute de l'information mondiale.

Tout en reconnaissant la baisse de l'aide publique au développement comme l'un des obstacles principaux à surmonter pour lutter contre la pauvreté, le Secrétaire général a également demandé aux États de s'employer à assurer une bonne gouvernance, une gestion publique responsable et la primauté du droit.

Il importe de mettre en oeuvre les politiques, les programmes et les projets recommandés à la suite du processus d'évaluation entrepris par les sommets mondiaux sur les femmes et pour le développement social. L'Argentine a pris les engagements pertinents et demande l'adoption de politiques spécifiques pour faire face à la pauvreté et venir en aide aux personnes âgées, aux femmes enceintes ou allaitant et à leurs enfants ainsi qu'aux personnes qui sont séropositives ou malades du sida.

Nous saluons la résolution sur la bonne gestion des affaires publiques, adoptée par la Commission des droits de l'homme. C'est une question qui intéresse particulièrement notre pays car elle est au coeur du contrat social entre les gouvernants et les gouvernés, de la nature de la démocratie et de l'existence effective de l'état de droit. Un gouvernement transparent qui rend compte de ses actes est le garant du respect des droits de l'homme.

Nous saluons également la nomination des rapporteurs spéciaux pour le droit au logement et pour le droit à l'alimentation ainsi que la désignation d'un représentant spécial chargé sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. Ces tâches conférées aux rapporteurs spéciaux encouragent la progression et la protection de tous les droits de l'homme, qu'ils soient civils ou politiques, économiques, sociaux et culturels.

Malheureusement, ces droits ne sont toujours pas respectés. Le trafic sexuel a augmenté ainsi que l'exploitation économique des femmes et des enfants. La discrimination contre les immigrés et les populations autochtones continue ainsi que les actes racistes et xénophobes. D'importantes initiatives sont toutefois en cours comme par exemple, l'Instance permanente sur les questions autochtones récemment créée par le Conseil économique et social, la prochaine Conférence

mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Protocoles facultatifs à la Convention sur les droits de l'enfant. Nous espérons que ces mesures entraîneront une prise de conscience plus claire au sein de la communauté internationale de la nécessité de mettre un terme à ces violations des droits de l'homme et de poursuivre en justice et punir les coupables pour contribuer à un monde plus juste et pacifique.

M. Paolillo (Uruguay) (parle en espagnol): Dans le rapport que nous examinons, dont je remercie le Secrétaire général, nous trouvons la confirmation d'un fait que nous connaissons tous: le fait que lorsque l'ONU a échoué dans ses efforts pour assurer ou maintenir la paix et éviter les violations flagrantes des droits de l'homme, n'est pas imputable à un manque de moyens ou à des problèmes structurels de l'Organisation mais à des carences dans la gestion humaine des instruments dont dispose la communauté internationale pour faire face à ces crises.

Au paragraphe 7 de ce rapport, le Secrétaire général énumère les causes de ces échecs. La nature de ces échecs détermine de toute évidence la nature des moyens permettant d'y remédier. On ne peut pallier le manque de volonté politique que par l'existence de volonté politique. L'insuffisance des ressources ne peut être uniquement compensée que par la fourniture de ressources. Les mandats inadéquats ne peuvent être compensés que par des mandats adéquats.

C'est pourquoi notre délégation doit comprendre que ce que le Secrétaire général qualifie de « dilemme de l'intervention » doit être résolu, non pas par un recours à l'intervention unilatérale de la part des États ou de groupes d'États agissant en marge de l'ONU, mais plutôt en corrigeant les erreurs qui ont empêché une action efficace de la communauté internationale face à des tragédies telles que Srebrenica et le Rwanda. Nous convenons entièrement avec le Secrétaire général qu'il s'agit d'un problème de responsabilité. Dans tous les cas de violations massives des droits de l'homme, la communauté internationale a pour obligation d'assumer ses responsabilités et d'agir en conséquence. Cette responsabilité doit être appliquée par le biais de l'ONU, créée précisément pour agir au nom de tous, par une action collective légitime, puisqu'elle émane d'organes qui représentent l'ensemble de la communauté internationale.

Par le passé, les interventions, même bien intentionnées, menaient invariablement à des objectifs qui n'étaient pas liés à des causes humanitaires. L'intervention humanitaire visant à mettre fin à des situations où les normes juridiques et une morale de base sont ignorées peut être la cause de situations de cette nature entraînant ainsi plus de problèmes que de solutions. L'action collective mise en oeuvre conformément aux normes établies dans la Charte a remplacé et déplacé les interventions unilatérales.

Pour toutes ces raisons, et sans préjudice du fait que dans des cas extrêmes dictés par les événements, l'on puisse concevoir un recours à une intervention humanitaire, il ne saurait y avoir de tentative de l'institutionnaliser ou de la considérer comme un instrument approprié pour mettre fin à la perpétration de crimes internationaux.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, le rapport du Groupe d'experts présidé par l'Ambassadeur Brahimi ne peut advenir à un meilleur moment. Il nous fournit un examen détaillé de ces opérations révélant leurs insuffisances et leurs carences. Nous devons donc procéder dès que possible à l'examen de ces recommandations afin de mettre en pratique celles qui semblent les plus appropriées. Nous attendons le plan d'exécution de ces recommandations promis par le Secrétaire général au début du débat général de cette session. Nous espérons, en outre, que l'on tiendra compte d'autres rapports très importants publiés récemment sur la question.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'aspect préventif dans la tâche consistant à assurer la paix et la sécurité internationales. Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport que le Secrétaire général nous a présenté sur les moyens adoptés ces dernières années pour renforcer les mécanismes d'information et de coordination entre l'Organisation et les autres organisations internationales, les États Membres et les organisations non gouvernementales. Nous pensons qu'il est absolument nécessaire de renforcer les services d'information et d'analyse de l'ONU de sorte qu'ils puissent être utilisés pour prévenir le Secrétariat et les autres organes de l'Organisation des situations qui pourraient déboucher sur des crises ou des conflits. Il importe que ces services soient très professionnels, qu'ils puissent recueillir et analyser l'information de manière que l'on puisse prévoir l'apparition de tendances, percevoir les menaces éventuelles à la paix et la sécurité et prévenir de

l'imminence ou de la possibilité de troubles internes, de crises institutionnelles, de violations des droits de l'homme et d'incidents frontaliers etc. Le Secrétaire général évoque la mise en place d'une équipe de prévention au Département des affaires politiques, ce qui constitue un pas important dans ce sens.

Une autre voie à suivre est celle de la coopération de l'ONU avec les organisations régionales. Ma délégation pense que l'on a guère progressé dans ce domaine. Selon le Secrétaire général, la coopération avec d'autres organismes régionaux a été, dans certains cas, positive mais les efforts de coopération continuent d'être difficiles dans ce domaine compte tenu d'une série de facteurs pratiques, politiques et organisationnels.

Notre pays est convaincu qu'il y a, dans les organisations régionales de nature politique, comme l'Organisation des États américains et l'Organisation de l'unité africaine un énorme potentiel qui, dans certains cas, pourrait être exploité et utilisé dans des situations de prévention de conflits ou dans des opérations de maintien de la paix. Les organisations régionales présentent certains avantages spécifiques. Elles sont généralement perçues par les gouvernements des régions comme étant plus proches d'eux et l'on peut donc assumer qu'elles connaissent mieux les réalités et les problèmes de leurs pays membres. Il faut espérer que la réunion de haut niveau annoncée par le Secrétaire général entre l'ONU et les organisations régionales accomplira des progrès concrets dans ce sens.

Les instruments institutionnels dont nous disposons pour assurer la paix et la sécurité internationales doivent être adaptés à l'approche multidimensionnelle et intégrée, que la nature des problèmes contemporains exige. Le Secrétaire général évoque, à juste titre, la complexité croissante des opérations de maintien de la paix qui nécessitent la mise en place de nouvelles fonctions et l'utilisation du personnel civil dûment formé à plusieurs tâches différentes. La coopération des États dans ce domaine est plus nécessaire que jamais. L'Uruguay voudrait exprimer son désir de collaborer avec le Secrétariat et d'autres organes de l'Organisation à cet égard.

Chaque fois que nous évoquons la paix et la sécurité internationales, nous pensons en fait à la paix et à la sécurité de chaque société, de chaque famille et de chaque individu. Car, en définitive, l'objectif ultime de nos actes de coopération, c'est l'être humain – chaque

être vivant au sein de la société où nous vivons. De cette vérité découle le besoin de fonder l'entreprise de coopération sur la base du concept de sécurité humaine. Comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport, la sécurité humaine va de pair avec le développement économique.

L'énorme tâche qui consiste à promouvoir le développement économique doit se poursuivre maintenant dans le contexte de la mondialisation. On a déjà fait remarquer que ce phénomène comporte deux aspects : d'un côté, il crée la prospérité et, de l'autre, il creuse le fossé qui sépare le monde en développement du monde développé.

Il est vrai que la mondialisation est un phénomène inévitable et que tenter de s'y opposer reviendrait à s'opposer à la loi de la pesanteur, mais il est néanmoins contrôlable, peut être orienté et géré. Pour s'assurer que les avantages de la mondialisation sont répartis de manière plus équitable entre toutes les sociétés du monde, la gestion de la mondialisation doit se faire en tenant compte de certains principes fondamentaux liés, entre autres, au commerce international, au mouvement des capitaux, à la réglementation du travail et à la protection de l'environnement.

En conséquence, nous ne pouvons que souscrire à l'idée exprimée par le Secrétaire général lorsqu'il affirme que, pour que la mondialisation devienne plus inclusive et plus équitable, nous devons créer davantage d'institutions mondiales efficaces. Il faut adopter, entre autres, les normes et les mesures qui assurent que la libéralisation du commerce opère dans toutes ses manifestations au profit de tous les États, non pas seulement au profit de ceux qui, grâce à leur développement économique plus avancé, sont mieux équipés pour soutenir la concurrence.

Enfin, je voudrais mentionner brièvement une question dont l'importance s'accroît jour après jour : les technologies de l'information et de la communication. Le rapport souligne le besoin d'intensifier la coopération dans ce domaine afin d'assurer à tous l'accès à ces nouvelles technologies. Ma délégation félicite le Secrétaire général des initiatives qu'il a prises pour combler le fossé numérique, de même qu'elle encourage le Secrétariat et tous les éléments du système des Nations Unies à persévérer pour atteindre cet objectif.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général d'avoir présenté un autre excellent document avec son

rapport sur l'activité de l'Organisation. Ce rapport part des fondements posés dans le rapport du millénaire, dû au Secrétaire général, qui avait été bien accueilli et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement venus à New York pour participer au Sommet du millénaire. Nous félicitons le Secrétaire général et ses collaborateurs du haut niveau des rapports qu'ils continuent de soumettre aux membres de la présente Assemblée. Nous pensons que ces rapports offrent les directives sur la façon d'améliorer, voire même de changer de politiques, pour que l'ONU du XXIe siècle soit une organisation plus efficace et plus effective.

Les chefs d'État et de gouvernement qui ont pris la parole au Sommet du millénaire ont mis l'accent sur plusieurs points importants. Ils ont réaffirmé leur appui et leur confiance dans les travaux du Secrétaire général et de ses collaborateurs. Ils ont affirmé qu'il était temps pour nous de retrousser nos manches et de commencer à mettre en oeuvre les résolutions qui ont été adoptées au fil des années. L'esprit du millénaire, que nous avons recueilli du Sommet, nous incite à procéder avec un sentiment d'urgence et non pas à maintenir le rythme de travail habituel.

Alors que le Sommet s'est attaché à mettre en lumière de nombreuses questions, notre délégation pense que le thème central qui revenait dans les déclarations faites en plénière et dans le cadre des tables rondes, était le besoin urgent de faire face aux problèmes de la pauvreté et du sous-développement. Tout en réaffirmant le rôle que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la difficulté de maintenir la sécurité mondiale dans un monde paralysé par la faim, la maladie et une pauvreté abjecte.

Ma délégation estime en fait qu'après le Sommet du millénaire, il n'est plus possible de traiter de façon isolée des questions de paix et de sécurité, de mondialisation, d'élimination de la pauvreté et des autres problèmes. L'activité de l'ONU au XXIe siècle doit être plus proche de la vie quotidienne des populations que nous servons. On ne doit plus prendre de décision en dehors d'une approche axée sur la personne humaine.

Dans son allocution faite en séance plénière, le Président Mbeki a mieux formulé cette idée :

« Le défi fondamental auquel nous faisons face durant ce Sommet du millénaire, c'est que nous devons donner la preuve crédible de notre volonté d'éliminer la pauvreté et le sousdéveloppement ... Nous devons prouver que nous avons la volonté de réussir, comme l'ont fait ceux qui ont perdu la vie dans la lutte titanesque contre le nazisme et le fascisme. » (A/55/PV.5)

Les Africains ont défini les principaux objectifs d'une renaissance africaine. D'abord, nous avons conclu qu'une renaissance de l'Afrique signifie l'instauration de systèmes politiques démocratiques, grâce auxquels sera atteint l'objectif de confier au peuple le soin de gouverner. Deuxièmement, la renaissance doit assurer la prise en compte des particularités africaines par les systèmes, pour que, tout en pratiquant réellement la démocratie et en protégeant les droits de l'homme, ils soient néanmoins conçus de façon à garantir l'utilisation de moyens politiques et pacifiques pour répondre aux intérêts concurrents des différents groupes sociaux dans chaque pays. Troisièmement, la renaissance mettra en place des institutions et procédures permettant au continent de traiter collectivement des questions de démocratie, de paix et de stabilité. Quatrièmement, elle visera à réaliser le développement durable, qui débouchera sur une amélioration continue des niveaux de vie et de la qualité de vie des populations. Cinquièmement, elle changera qualitativement la place de l'Afrique dans l'économie mondiale de manière à la libérer du fardeau de la dette extérieure et à cesser d'en faire un simple fournisseur de matières premières et importateur de produits manufacturés. Sixièmement, elle assurera la pleine émancipation des femmes africaines. Septièmement, elle fera face avec succès aux fléaux des maladies contagieuses comme le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme. Enfin, la renaissance consiste également à protéger l'environnement de notre continent et à assurer l'utilisation durable des ressources naturelles.

Nous sommes très conscients du fait que la renaissance africaine n'est pas un événement, mais un processus. Nous nous ne faisons aucune illusion quant aux difficultés immenses auxquelles nous devons faire face pour répondre aux défis que je viens d'énumérer. Nous ferons des progrès, mais nous sommes aussi prêts à subir des revers. Notre défi est semblable à celui de l'ONU au XXIe siècle : il consiste à s'attaquer aux priorités avec un sentiment d'urgence et non pas simplement en maintenant le rythme habituel.

Ma délégation croit fermement que, tout au long de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée, que nous préférons appeler l'Assemblée du millénaire, la pauvreté et le sous-développement resteront les causes

profondes de la plupart des questions dont nous sommes saisis. Cette réalité incontournable orientera la participation de notre délégation tout au long de la présente session.

Le phénomène de la mondialisation est l'un des facteurs qui a augmenté les inégalités entre les États et à l'intérieur des États. Nous devons accepter que la mondialisation est un phénomène destiné à durer. Elle est en effet une réalité.

La seule façon de transformer la globalisation en force positive pour tous consiste à veiller à ce qu'elle n'ait pas d'impact inégal. En avril, les pays en développement présents au Sommet du Sud à La Havane (Cuba) ont parlé de l'impact de la mondialisation, y compris le « gouffre numérique » croissant. Cette préoccupation a été au centre du dialogue entre le Sud, représenté par le Président Mbeki, Président du Mouvement des pays non alignés, le Président Obasanjo, Président du Groupe des 77 et de la Chine; le Président Bouteflika, représentant l'Organisation de l'unité africaine (OUA); et les dirigeants du Groupe des huit pays les plus industrialisés, dont le sommet s'est tenu au Japon.

Ils ont souligné ce qui suit :

« Les pays du Sud doivent être représentés de façon équitable dans toute instance qui débat ou décide de questions sociales, économiques ou politiques pouvant avoir un effet préjudiciable sur les pays du Sud ou les affecter de toute autre manière. »

En d'autres termes, si nous voulons réduire les disparités croissantes entre pays développés et pays en développement, nous devons consolider le dialogue Nord-Sud. Nous nous félicitons donc des voies de communication qui ont été mises en place au plus haut niveau entre le Nord et le Sud par le biais du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Organisation de l'unité africaine avec le Groupe des huit pays les plus industrialisés et l'Union européenne.

Dans la recherche de l'élimination de la pauvreté et du développement, notre délégation appuie pleinement l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et nous attendons avec impatience l'accélération de sa mise en oeuvre. Un élément essentiel de cette initiative consiste dans la nécessité de disposer rapidement de ressources supplémentaires. Nous pensons,

cependant, qu'il faut trouver des moyens d'amplifier et de renforcer l'allègement de la dette. À nos yeux, il est également important de progresser de manière substantielle sur les questions de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs.

À cet égard, l'Afrique du Sud accorde une haute priorité au succès de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement qui doit se tenir en 2001 à l'échelon intergouvernemental. La Conférence pourrait être une mise à l'essai de notre volonté politique collective de prendre des décisions visant à améliorer la vie de ceux qui souffrent le plus. Il faudrait cependant bien comprendre que les pays développés portent une responsabilité particulière en la matière.

Une des pierres angulaires de notre objectif dans la lutte pour le développement social et économique, la démocratisation et la bonne gouvernance est d'assurer la sécurité et la stabilité sur le continent. Cela ne peut être fait sans lutter contre la prolifération et l'accumulation excessive d'armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre, et leur trafic illicite.

Nous nous félicitons que la Déclaration du millénaire ait traité tant de la prolifération des armes de petit calibre que de la nécessité d'interdire totalement les mines terrestres et les autres mines antipersonnel, qui continuent de coûter la vie d'innocents dans notre pays. Nous espérons que la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects qui se tiendra en 2001, offrira à la communauté internationale une occasion supplémentaire de réaffirmer son attachement à cette question, d'une manière multiforme qui prenne en compte la sécurité, ainsi que les questions humanitaires et de développement.

Une fois de plus, nous nous félicitons du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU, connu aussi sous le nom de rapport Brahimi, dans lequel figurent d'importantes conclusions à partir desquelles les États Membres peuvent aboutir à l'objectif d'une Organisation des Nations Unies plus efficace.

Ma délégation déplore les vagues d'attaques et d'assassinats qui se poursuivent contre le personnel humanitaire. Nous appuyons les efforts tendant à améliorer la protection de ce personnel et soulignons la nécessité de poursuivre les auteurs de ces crimes.

Un sujet distinct mais cependant voisin est celui de l'intervention humanitaire. Ma délégation espère vivement que cette question sera débattue au cours de la présente session.

Dans le passé, l'Afrique du Sud a constamment demandé la démocratisation des institutions multilatérales. Nous espérons sincèrement que le Sommet du millénaire insufflera une énergie nouvelle et une volonté politique au processus. Le Conseil de sécurité a besoin de réformes urgentes pour devenir plus représentatif, plus efficace et plus crédible. Notre délégation estime qu'il est particulièrement important que le Conseil reflète les réalités du moment et que la représentation des pays en développement soit accrue. Pour atteindre ces objectifs, nous continuerons de travailler constructivement au sein du Groupe de travail à composition non limitée pour la réforme du Conseil.

Nous tenons à réitérer que les institutions de Bretton Woods ont tout aussi besoin de réformes urgentes afin de pouvoir s'acquitter de leur mandat et réagir aux nouveaux défis du développement. Nous pensons que les Nations Unies au XXIe siècle auront beaucoup plus de difficultés à relever les défis si nous ne trouvons pas le moyen d'assurer que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce travaillent plus étroitement avec l'Organisation des Nations Unies. Les défis futurs nécessitent une action et une coordination collectives.

L'une des questions les plus controversées à notre ordre du jour est probablement celle de l'examen du barème des quotes-parts de l'ONU. Nous avons l'intention de traiter ce sujet avec un esprit ouvert, en nous assurant que les meilleurs intérêts de l'ONU ne soient pas remis en cause. L'Afrique du Sud, durant cette cinquante-cinquième session, attend de passer de la catégorie B à la catégorie C pour le barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix. Nous remercions les États Membres qui se sont engagés à nous aider à atteindre cet objectif. Nous comptons sur l'appui des autres États Membres en la matière.

Nous sommes heureux de réaffirmer aujourd'hui que notre gouvernement sera honoré d'accueillir en Afrique du Sud le Sommet de la Terre de 2002. Nous pensons que l'examen, après 10 ans, devrait relancer l'appui de la communauté internationale pour un développement durable en servant les intérêts des pays tant développés qu'en développement. Le Sommet de-

vrait s'occuper de façon globale à l'intégration de l'environnement et du développement pour une mise en oeuvre intégrale du programme Action 21. La tenue du Sommet sur le continent africain offrira aux peuples africains la possibilité de participer aux principes du programme Action 21, ainsi qu'aux objectifs et idéaux du développement durable. En outre, il renforcera le concept de siècle de l'Afrique et donnera un nouvel élan à la renaissance de l'Afrique en soulignant les préoccupations et les aspirations en matière de développement durable.

Depuis 1994, lorsque l'Afrique du Sud a été réadmise à l'ONU, nous avons travaillé ardemment à maintenir et à appuyer la dignité de cette Organisation. C'est donc avec un profond sens de notre propre histoire en tant que nation, que l'Afrique du Sud a entrepris les préparatifs pour la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra d'ici à moins d'un an. Ayant souffert sous le système cruel de l'apartheid, mon peuple, tant noir que blanc, est très attaché à l'idée de cette conférence et aimerait partager sa vision de l'avenir. Nous vous accueillerons avec la chaleur et la bonté qui caractérisent notre continent.

M. Nesmo (Albanie) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation, et lui exprimer la profonde gratitude de mon gouvernement pour les tâches entreprises par l'ONU depuis la dernière session.

J'aimerais maintenant passer aux aspects particuliers du rapport. Je saisis cette occasion pour traiter du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les opérations du maintien et de la consolidation de la paix au Kosovo, décrites avec éloquence dans le rapport Brahimi. Le Gouvernement albanais a approuvé et appuyé les travaux de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernard Kouchner. Nous estimons que la MINUK a apporté des changements positifs au Kosovo, en matière d'administration, d'assistance humanitaire et de création d'institutions démocratiques. Cette activité a été conduite dans le plein respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Je salue également l'important travail accompli par la force militaire internationale, la Force du Kosovo, ainsi que par la police civile au Kosovo, qui ont offert un environnement sûr

et sécuritaire au peuple du Kosovo et au personnel civil international sur place.

Nous remercions les institutions spécialisées de l'ONU – le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial, etc. – pour leur travail précieux et pour l'aide fournie d'urgence, non seulement au Kosovo, mais également aux pays voisins. En même temps, il importe que ces organes des Nations Unies accroissent leurs efforts et leur coopération avec la communauté internationale pour établir des conditions de vie normales, afin de préparer le retour de plus de 200 000 réfugiés qui vivent actuellement dans d'autres pays européens.

En outre, la situation inquiétante qui règne en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et l'arrivée possible de réfugiés, exigent que ces organismes humanitaires préparent des plans d'urgence pour faire face aux possibles conséquences humanitaires.

Pour ce qui est de la violence interethnique qui se poursuit au Kosovo - dont il est fait mention au paragraphe 145 du rapport du Secrétaire général, où les Kosovars albanais sont jugés les principaux responsables de cette violence -, je tiens à faire les observations suivantes. Le Gouvernement albanais a déclaré qu'il appuie une société multiethnique au Kosovo et a condamné les actes de violence. Cependant, nous ne devons pas oublier que les causes profondes de cette violence se trouvent dans le génocide serbe et « l'épuration ethnique » commise contre les Albanais du Kosovo. Ce génocide a été caractérisé par l'assassinat de milliers d'Albanais, d'horribles massacres, des fosses communes, une « épuration ethnique » et des incendies de maisons. Les Albanais du Kosovo veulent un Kosovo pacifique et démocratique, tandis que le régime de Milosevic tente sans cesse de déstabiliser la situation en provoquant la violence à l'intérieur du Kosovo et en compromettant la réalisation des objectifs de la MINUK.

Nous espérons que les récentes élections présidentielles et parlementaires en République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) mettront un terme au régime criminel de Milosevic et ouvriront la voie à une nouvelle coopération et compréhension dans les pays des Balkans.

Mme Ibraimova (Kirghizistan) (parle en anglais): La délégation de la République kirghize est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport détaillé, réfléchi et riche en informations. Il y donne un bon aperçu général de l'activité de l'Organisation. En lisant ce rapport, je pensais que les États Membres de l'Organisation ont accompli beaucoup en établissant les bases du développement ultérieur de notre monde commun. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, et ce rapport soumet à notre examen ce qui doit maintenant être fait.

En ce qui concerne les questions de paix et de sécurité, le peuple du Kirghizistan partage l'avis du Secrétaire général que l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans tous les pays demeure l'un des objectifs fondamentaux de l'ONU. Le rapport (A/55/305) du groupe dirigé par M. Brahimi contient de nombreuses idées intéressantes, qui devraient être développées et intégrées au prochain programme des activités de l'ONU dans ce domaine. Ma délégation appuie le concept de la prévention des conflits, et celui du passage d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous nous félicitons de la création d'une Équipe pour l'action préventive au sein du Département des affaires politiques. Nous souscrivons pleinement à l'opinion selon laquelle le Département des opérations de maintien de la paix doit être renforcé par le biais de ressources humaines supplémentaires.

Nous nous félicitons du résultat de la Conférence de 2000 des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et nous demandons instamment à tous les États, particulièrement aux États dotés d'armes nucléaires, de donner suite aux engagements qu'ils ont pris lors de cette Conférence.

La sécurité dans le monde est menacée non seulement par la prolifération d'armes de destruction massive, mais aussi par les effets néfastes des conflits armés – y compris le terrorisme international, le trafic de drogues et le trafic illicite d'armes de petit calibre – qui ne sont pas confinés à l'intérieur des frontières nationales d'un seul pays.

Le Kirghizistan connaît aujourd'hui un problème de trafic de drogues, qui menace de saper gravement la sécurité nationale. Selon l'analyse des experts de l'Organisation mondiale de la santé au Kirghizistan, 75 % des toxicomanes ont moins de 30 ans. En dépit des mesures énergiques prises par le Gouvernement kirghize, le nombre de décès liés à la consommation de

drogues avait quadruplé cette année. Cela signifie que l'on n'a pas réussi à éliminer la menace de la consolidation et du trafic de drogues. À cet égard, nous allons saluer et appuyer activement les efforts de la communauté internationale pour éliminer ce fléau.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour sa collaboration étroite sur cette question. Le Kirghizistan appuiera le consensus mondial pour lutter contre le trafic illicite de drogues et contribuera à renforcer ce consensus. Je voudrais aussi m'associer à d'autres pour appuyer la proposition visant à tenir en 2001 une conférence internationale consacrée à la question de la prolifération des armes de petit calibre.

En ce qui concerne les engagements humanitaires, si la paix et la sécurité sont les objectifs fondamentaux de l'ONU, l'aide humanitaire est l'activité la plus difficile et la plus noble qu'elle mène. Les millions de personnes qui reçoivent l'aide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des institutions humanitaires des Nations Unies ont confiance en l'ONU, comme on fait confiance à un ami lorsqu'on est dans le besoin. Nous estimons que la confiance ainsi témoignée est le principal indicateur de l'efficacité de l'Organisation.

Nous croyons fermement que les efforts internationaux visant à éliminer le VIH/sida, qui est devenu un problème majeur pour des régions entières du monde, devraient être renforcés. Ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution sur cette question et s'emploie à fournir tout l'appui nécessaire aux activités dans ce domaine. Nous appuyons l'idée de tenir d'urgence une session extraordinaire consacrée à examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects.

Je vais maintenant aborder le sujet de la coopération en faveur du développement. La section du rapport du Secrétaire général portant sur l'élimination de la pauvreté dans le monde touche aux objectifs de développement les plus importants de l'ONU. En ce qui concerne les activités de l'ONU, je félicite le groupe présidé par le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir préparé une proposition de stratégie de réduction de la pauvreté à l'échelle du système. À notre avis, l'élimination de l'écart entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition,

d'autre part, doit notamment comprendre la mise en place d'un mécanisme équitable permettant aux pays en développement et aux pays à économie en transition de participer efficacement au système commercial et économique international.

Le Kirghizistan prévoit que des résultats positifs sortiront des préparatifs de la conférence Rio+10 qui se tiendra en 2002. Cette conférence constituera une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des objectifs fixés lors du Sommet « Planète Terre » de 1992, où les gouvernements avaient pris des mesures historiques pour assurer l'avenir de la planète en adoptant un plan d'action mondial détaillé touchant tous les secteurs du développement durable.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, l'année 2002 a également été proclamée Année internationale de la montagne. Les montagnes sont une source d'espérance; compte tenu de leurs multiples fonctions, il est évident que l'ensemble de l'humanité s'y intéresse. Cette année nous donne l'occasion de veiller au bien-être, dans le présent et l'avenir, des populations montagnardes en encourageant la conservation et la mise en valeur durable des zones montagneuses, en renforçant la connaissance et la prise en compte des écosystèmes montagneux, de leur dynamique et de leur fonctionnement, et de la fonction fondamentale qu'ils remplissent en fournissant aux populations rurales et urbaines, des montagnes et des plaines, un certain nombre de biens élémentaires et de services essentiels à leur bien-être, notamment l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire; en favorisant et en défendant le patrimoine culturel des communautés montagnardes; en prêtant attention aux conflits fréquents dans les zones de montagne et en encourageant le rétablissement de la paix dans ces régions.

Le Kirghizistan apprécie le travail déjà réalisé par les États et les organisations du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les organisations non gouvernementales, pour assurer la mise en valeur durable des zones de montagne. Nous saluons l'engagement pris par le Gouvernement helvétique, et en particulier par l'Agence suisse pour la coopération et le développement, de sensibiliser l'opinion publique à ces questions, ainsi que celui pris par les organisations non gouvernementales, notamment l'organisation Mounda Forum des États-Unis et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, du Né-

pal, par les scientifiques, les chercheurs et les médias de tous les pays qui contribuent à faire de l'Année internationale de la montagne l'année de l'espoir, l'année de l'avenir et l'année de notre vie.

La fin de l'Année internationale de la montagne devrait marquer le début d'une mise en valeur soutenue et prospective des régions montagneuses. Nous estimons qu'il est essentiel d'adopter une nouvelle démarche pour mieux comprendre les régions de montagne et changer la perception qu'on en a généralement.

Enfin, je voudrais réaffirmer notre engagement de travailler très étroitement avec vous, Monsieur le Président, pour assurer le succès de la cinquantecinquième session, ce qui est notre objectif commun.

M. Al-Hinai (Oman) (parle en anglais): Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer ma sincère reconnaissance à M. Kofi Annan, le Secrétaire général, pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, rapport important qui mérite l'attention de l'Assemblée.

Nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général selon laquelle le tournant du millénaire nous donne une occasion unique d'examiner les progrès réalisés et les défis qui nous attendent. Le Sommet du millénaire, tenu au début de ce mois, nous a donné la possibilité de procéder à un échange de vues sur ces questions et de rechercher des solutions aux problèmes communs qui se posent à l'humanité.

Concernant la question de l'intervention humanitaire, nous pensons que le Secrétaire général a eu raison de faire remarquer que cette question ne manquerait pas de susciter de vives réactions parmi les États Membres. Nous soulignons que l'Organisation ne doit pas excéder les limites et mandats que lui fixe la Charte des Nations Unies.

Le régime de sanctions est une autre question qui a reçu plus d'attention au cours du Sommet du millénaire. Si le régime des sanctions a été conçu comme un mécanisme politique visant à garantir que les gouvernements respectent leurs engagements conformément aux résolutions de l'ONU, il est à présent devenu une arme qui porte atteinte aux droits fondamentaux des sociétés, ce qui contredit sans aucun doute la lettre et l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous souscrivons à l'appel lancé au Conseil de sécurité pour qu'il adopte de nouvelles politiques et des mécanismes efficaces en vue d'alléger les souf-

frances imposées aux États et aux peuples. Le Conseil de sécurité, dont les responsabilités sont définies par la Charte, devrait sans aucun doute jouer un rôle positif et unificateur pour assurer le maintien de la paix et de la stabilité internationales.

Il faut dire que le plus grand défi lancé aujourd'hui à l'Organisation est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous saluons le travail réalisé par le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Brahimi, et nous le remercions de son rapport détaillé publié sous la cote A/55/305 et des recommandations courageuses qu'il contient. Nous estimons que ce rapport mérite une attention urgente et sérieuse de la part des États Membres. Force est de souligner la nécessité d'atteindre un consensus sur cette question et la nécessité d'éviter que les moyens de l'Organisation ne soient étendus au-delà des limites de la capacité prévue, là où elle pourrait être partie à des conflits. Nous pensons en outre que l'ONU devrait strictement respecter les dispositions de la Charte dans le cadre d'un mandat clair et concis, avec la pleine acceptation des parties au conflit

La réforme de l'ONU et de ses organes reste un objectif noble et une ambitieuse entreprise qui continue de recevoir tout l'appui de ma délégation. Nous devrions réexaminer la question de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité pour faire en sorte qu'il reflète plus fidèlement les changements qui se sont produits dans le monde depuis 1945.

Ces dernières années, la mondialisation est devenue une force incontournable. Si elle apporte des avantages à certaines sociétés du monde développé, elle a en revanche eu des conséquences négatives dans les pays en développement. C'est pourquoi nous engageons la communauté internationale, et notamment les pays développés, à tenir compte des préoccupations des pays en développement en vue de réduire l'écart économique et technologique qui les sépare.

Dans le même esprit, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général en vue de relever les défis qui se posent à l'Afrique et aux pays les moins avancés, à savoir l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des normes de santé et l'éducation, la lutte contre l'épidémie du VIH/sida, qui nécessitent toutes un effort de collaboration de la part de tous les Membres de l'ONU. À cet égard, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle n'épargne aucun

effort en vue d'aider les pays africains et les pays les moins avancés à relever ces défis. L'allégement de la dette est au nombre des mesures qui devraient être prises.

En conclusion, nous pensons que le moment est venu pour tous d'oeuvrer de concert pour promouvoir les nobles objectifs et les aspirations que nous partageons tous. De fait, le tournant du millénaire nous a donné la possibilité de rénover l'Organisation et de la hisser à un niveau qui lui permettra de relever les défis à venir.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 10 de l'ordre du jour.

### Point 8 de l'ordre du jour (suite)

# Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Deuxième rapport du Bureau (A/55/250/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais): Je voudrais d'abord attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur le deuxième rapport du Bureau publié sous la cote A/55/250/Add.1, concernant une demande présentée par la Guinée équatoriale tendant à inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale » et une demande exposée dans une lettre datée du 25 septembre 2000, adressée à l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent de l'Italie.

Au paragraphe 1 du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question supplémentaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question supplémentaire à l'ordre du jour de la présente session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Le Bureau a par ailleurs décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question supplémentaire soit examinée directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner directement cette question en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais): Au paragraphe 2 du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point 105 de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale » soit aussi examiné directement en séance plénière à seule fin que l'Assemblée générale puisse prendre une décision concernant l'adoption du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les projets de protocoles y relatifs.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner directement en séance plénière le point 105 de l'ordre du jour à seule fin de pouvoir prendre une décision concernant l'adoption du projet de Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les projets de protocoles y relatifs?

Il en est ainsi décidé.

### Programme de travail

Le Président par intérim (parle en anglais): Je voudrais annoncer quelques adjonctions au programme de travail de l'Assemblée générale. Je voudrais informer les membres que l'Assemblée générale examinera le point 15 b) de l'ordre du jour, intitulé « Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social », le mardi 12 octobre 2000 dans la matinée. D'autre part, l'Assemblée générale examinera le point 170 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe », le vendredi 20 octobre 2000 dans la matinée. L'Assemblée générale examinera comme troisième point de l'ordre du jour, le

point 174, intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international », le mercredi 25 octobre 2000 dans la matinée. Cette information figurera dans un additif au document

A/INF/55/3 et sera publiée la semaine prochaine. Les listes des orateurs pour les points 170 et 174 de l'ordre du jour sont maintenant ouvertes.

La séance est levée à 13 h 45.